

**AUTORITE DU BASSIN
DU NIGER (ABN)**

**MULPOC DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

**ETUDE SUR LE BILAN ET LES PERSPECTIVES
DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER**

NIAMEY, 14 OCTOBRE 1994

TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION	1
II - BILAN	3
2.1- Historique de l'ABN et Suivi des décisions	3
2.2- Etudes et Réalisations de l'ABN- Connaissances sur les potentialités du Bassin	20
2.3- Analyse critique de l'Organisation	39
III - PERSPECTIVES	43
3.1. Aspects institutionnels	44
3.2- Renforcement des acquis de l'ABN et Perspectives . .	49
3.3- Perspectives immédiates et Cadre général d'intervention de l'Autorité du Bassin du Niger	54
IV - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	56
4.1. CONCLUSIONS	56
4.2. RECOMMANDATIONS	58
ANNEXES	60

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER

I- INTRODUCTION

Cette étude a été entreprise conformément à la résolution n° 3 de la XVI^e Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) tenue à Bamako, Mali du 30 Juin au 1er Juillet 1994. Il a été en effet décidé "la mise en place d'un cadre de réflexions sur le bilan et les perspectives de l'ABN. Ces réflexions qui seront conduites par le Secrétariat Exécutif, devront être terminées en Décembre 1994 pour être examinées par les Etats membres en Février 1995".

Par lettre n° 00168/ABN/CM.17 en date du 18 Juillet 1994, le Secrétaire Exécutif de l'ABN demandait l'assistance du MULPOC de l'Afrique de l'Ouest pour la mise en application effective de deux des résolutions approuvées par la session ministérielle de Bamako, à savoir:

- la résolution n° 3 sus-mentionnée et
- la résolution n° 1 relative à HYDRONIGER.

En réponse à la requête de l'ABN, le MULPOC a favorablement et promptement réagi en mettant à la disposition du Secrétariat Exécutif, les services de l'Expert principal chargé du développement rural et des ressources en eau, en la personne de M. Bagayoko, pour participer aux réflexions et aider dans l'élaboration du rapport de l'étude.

Le Bassin du Niger forme un ensemble géographique et hydrologique très complexe soumis à des conditions naturelles très variées. Ses ressources naturelles ont fait l'objet dans le passé de travaux de recherche et d'études d'aménagement qui ont permis la réalisation de plusieurs projets très importants dont l'Office du Niger au Mali et le Barrage de Kainji au Nigéria.

C'est avec l'objectif de coordonner les politiques nationales d'aménagement, de répartir les ressources en eau de façon équitable et de promouvoir un développement économique régional que les Etats membres ont créé la Commission du Fleuve Niger (CFN), en signant l'Acte de Niamey en Octobre 1963.

En 1980, pour dynamiser cette organisation, la CFN devint l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), dotée de nouveaux objectifs

SIGLES

ABN : Autorité du Bassin du Niger

CFN : Commission du Fleuve Niger

ALG : Autorité du Liptako-Gourma

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CILSS : Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

MULPOC : (Multinational Programming and Operational Centre)/Centre Multinational de Programmation et d'Exécution des Projets pour l'Afrique de l'Ouest (CEA/ONU)

USAID : United States Agency for International Development

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International

JALDA : Japan Agricultural and Land Development Agency

OMM : Organisation Météorologique Mondiale

(CEE : (UE) Communauté Economique Européenne (Union Européenne)

FS OPEP : Fonds Spécial de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

et de nouvelles structures.

L'objectif principal qui a guidé l'ABN dès sa naissance a été la mise en valeur des ressources en eau du Bassin pour le développement socio-économique et la conservation de l'environnement, y compris la prévision hydrologique nécessaire. Pour ce faire, la maîtrise des ressources en eau est l'un des facteurs qui conditionne ce développement.

En effet, le développement socio-économique passe par : (i) l'élimination du déficit alimentaire croissant dans les pays riverains du fleuve par l'extension de l'agriculture irriguée ; (ii) la promotion de la navigation sur le fleuve et ses affluents comme moyen de transport le moins coûteux ; (iii) la production hydro-électrique (une ressource énergétique naturelle qui ne nécessite pas de devises après la construction des ouvrages) afin d'assurer le développement du secteur secondaire (iv) le développement de la pêche et de l'aquaculture.

Force est de reconnaître que l'ABN est loin d'avoir atteint cet objectif comme l'ont récemment reconnu les Ministres responsables de l'Organisation lors de la dernière session tenue à Bamako du 30 Juin au 1er Juillet 1994 en "considérant - la dégradation progressive de l'environnement de ce bassin et - l'insuffisance des résultats obtenus par l'ABN après 30 ans d'existence".

C'est en tenant compte de cette situation que les Ministres de l'ABN ont demandé l'élaboration de la présente étude qui a pris à son compte certaines des recommandations pertinentes des rapports suivants sur:

- la restructuration de l'ABN (PNUD/FAO, 1986) ;
- l'appui à ABN (PNUD/FAO, Août 1987) ;
- la mission de consultation de l'ABN (Mai 1992) et
- la mission sur le terrain conduite par le Secrétaire Exécutif dans les Etats membres (Septembre/Octobre 1994).

Le document comprendra, outre l'introduction, les parties suivantes :

- le bilan de l'ABN depuis sa création ;
- les perspectives de l'ABN compte tenu des moyens disponibles et des intérêts des Etats membres ;
- les conclusions et les recommandations ;
- les annexes, y compris les fiches de projet.

Le rapport constitue le résultat des réflexions du Secrétariat Exécutif de l'ABN et du MULPOC de l'Afrique de l'Ouest. Ils adressent leurs sincères remerciements aux Ministres de tutelle de l'ABN, aux Experts des pays membres et aux

Responsables des OIG visitées pour leurs précieuses contributions au contenu du présent rapport.

II - BILAN

2.1- Historique de l'ABN et Suivi des décisions

La compilation suivante résume l'historique de l'ABN depuis son origine. Pour la commodité de l'exposé, la narration est divisée en deux parties d'après la documentation du PNUD, de l'OMM et de l'ABN indiquée en annexe :

- Depuis l'origine jusqu'au début de la "crise de l'ABN" courant 1984;

- La période depuis le 12ème Conseil des Ministres de l'ABN, à Niamey, Novembre 1984.

Les deux parties comporteront une séquence d'extraits des rapports officiels des Conseils des Ministres de l'ABN et des Sommets des Chefs d'Etat ayant un rapport avec la gestation de l'ABN. Le but est de dégager les grandes lignes des événements qui ont abouti à la situation actuelle, où les Chefs d'Etat et leurs ministres ont indiqué leur volonté politique et de solidarité agissante d'une action commune de mise en valeur du Bassin du Fleuve Niger, tenant compte de l'expérience passée et de la nécessité de restructurer l'ABN et d'établir des relations constructives avec les partenaires au développement.

2.1.1- Période de l'origine à courant 1984

*** Introduction**

La première tentative vers une coopération internationale pour le développement des ressources du bassin du Niger débuta en Octobre 1963 lorsque les Représentants des 9 Etats riverains du fleuve, de ses affluents et sous-affluents (Bénin, Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Tchad) se réunirent à Niamey et adoptèrent l'Acte concernant la navigation et la coopération économique entre les Etats du Bassin (Acte de Niamey de 1963).

La Commission du Fleuve Niger (CFN) fut créée conformément à l'article 5 de l'Acte de Niamey.

Au cours d'une réunion subséquente tenue à Niamey en Novembre 1964, les neuf Etats signèrent l'"Accord concernant la Commission du Fleuve Niger, la Navigation et le Transport sur le fleuve Niger" (Accord de Niamey, 1964).

L'accord de Niamey, modifié en 1968 et révisé en 1973, donna

à la Commission des pouvoirs exécutifs substantiels qui a été alors chargée de promouvoir, d'encourager et de coordonner toutes les études et projets concernant le développement des ressources naturelles du Bassin.

Après dix-sept années d'existence, les performances de la Commission du Fleuve Niger ont été jugées insuffisantes. Aussi, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays riverains, réunis en sommet le 26 Janvier 1979 à Lagos ont-ils décidé de tout mettre en oeuvre pour redynamiser l'Organisation. A l'issue du deuxième Sommet tenu en Novembre 1980 à Conakry, la Commission du Fleuve Niger fut transformée en l'"Autorité du Bassin du Niger". Cette transformation reflétait clairement la ferme volonté des neuf Etats membres de se mobiliser concrètement autour d'objectifs communs de développement afin d'assurer un mieux-être à leurs peuples, dont ils jugent le devenir solidaire.

Les organes directeurs de la nouvelle organisation se composaient comme suit:

- a) le Sommet des Chefs d'Etat qui se réunit tous les deux ans et décide de l'orientation de la politique de développement de l'institution ;
- b) le Conseil des Ministres qui se réunit une fois par an et est responsable de la supervision des activités de l'institution;
- c) le Comité Technique des experts nationaux qui se réunit sur convocation du Secrétaire Exécutif de l'institution et supervise les activités opérationnelles de l'ABN et,
- d) le Secrétariat Exécutif, dirigé par le Secrétaire Exécutif, qui est responsable de l'exécution des programmes de l'institution et de sa gestion.

Le Secrétariat Exécutif se composait alors d'un département administratif et financier et de quatre départements techniques (ressources en eau, navigation et transport, télécommunications, agriculture et élevage, documentation et information). De plus, il était prévu la création de deux institutions spécialisées: le Fonds de Développement et le Centre de Prévisions Hydrologiques (CIP).

* Activités entreprises avec l'assistance extérieure

En 1976, des consultations techniques furent organisées par le PNUD, à Paris et à Rome entre les représentants de l'ACDI, de l'USAID, du FAC et de la CFN. Un consensus fut dégagé quant aux grandes lignes d'un programme d'action dont le coût fut évalué à l'époque à \$ US 27,5 millions. Il fut également décidé que les études de base seraient conduites de la façon suivante :

- a) le FAC et l'ACDI entreprendraient l'étude du potentiel de ressources en eau ;
- b) le FAC et l'USAID entreprendraient les études de cartographie;
- c) l'ACDI et l'USAID entreprendraient les études de développement de l'agriculture.

Par la suite, un "programme de démarrage" d'un coût de 11,5 millions de dollars US, fut préparé par la CFN, mais par la suite, à l'exception du projet de prévision des hydrologiques (Hydroneger) parrainé par le PNUD, le Fonds OPEP et la CEE, le support institutionnel fourni par le PNUD à la CFN et le programme de formation parrainé par l'USAID, les activités envisagées dans le programme de démarrage ne se sont pas concrétisées. Les donateurs ne furent pas en mesure de fournir leur contribution parce que la condition préalable stipulant le soutien des Etats membres à la CFN (en termes de paiement de leur contributions et d'affectation de personnel qualifié à l'insitution) n'était pas respectée. Toutefois, le FAC a continué son programme d'assistance bilatérale et, en coopération avec l'USAID et l'ACDI, a terminé la plupart des études considérées à l'origine importantes dans les domaines des ressources en eau et de la cartographie.

En 1980, un plan de développement intitulé "Plan de Développement prospectif du Bassin du Niger" fut préparé. Ce plan donnait les grandes lignes des perspectives de développement, établissait des priorités et donnait une estimation des coûts des études de pré-investissement et des capitaux d'investissement requis par la suite. Un plan de travail biennal fut préparé à partir de ce Plan par l'ABN avec l'assistance du PNUD et d'autres agences multilatérales et bilatérales et adopté par la suite à la réunion du Comité Technique Consultatif (comprenant les Bailleurs de Fonds, les cadres et le Secrétaire Exécutif de l'ABN) tenue à Genève les 27 - 29 Juillet 1981.

A l'origine, le coût du plan d'action biennal était estimé à approximativement \$ US 48 millions; par la suite, au cours d'une conférence des donateurs tenue à Conakry en Novembre 1981, le budget total requis pour exécuter ce plan d'action biennal fut revu et estimé à \$ US 56.032.000, suivant le détail ci-dessous:

- Activités d'intégration.....	\$ US 13.070.000
- Activités inter-Etats.....	10.620.000
- Etudes supplémentaires.....	3.180.000
- Activités en cours.....	4.800.000
- Projets nationaux.....	16.000.000
- Appui institutionnel.....	8.362.000

TOTAL.....	\$ US 56.032.000

Les contributions annoncées par les Bailleurs de Fonds au cours de la Conférence s'élevaient à \$ US 22.060.000 (soit 39 % du budget requis). Ces contributions répondaient aux besoins pour :

- les activités d'intégration (hydrologie, sédimentation, planification du cours principal du fleuve, cartographie et hydro-énergie) ;
- les études supplémentaires (navigation, potentiel agricole, études socio-économiques et écologiques), et ;
- dans une certaine mesure, les activités en cours (prévision des hydrologiques, activités inter-Etats, projets nationaux, hydraulique villageoise et reforestation).

A la suite de la Conférence de Conakry, des consultations techniques furent organisées entre les Bailleurs de Fonds à Paris, les 27 - 29 Juillet 1982, afin d'échanger les points de vue techniques et considérer la mise en place de l'assistance à l'ABN. En particulier, l'USAID alloua \$ US 13 millions pour les études de sédimentation et pour la planification, le FAC fournit l'assistance pour terminer le modèle mathématique du Niger et le PNUD fit des provisions budgétaires pour un total de \$ US 1,5 millions destinées à quatre projets :

- Une Unité de Planification en coopération avec l'USAID, le FAC et l'AADI, d'un budget de \$ US 640.000 exécuté par la FAO;
- Un projet inter-Etats de pré-faisabilité du réservoir de FOMI en Guinée, d'un barrage au fil-de-l'eau aux rapides de Kénié au Mali et d'une évaluation des alternatives possibles d'un système de barrages comprenant les ouvrages de Tossaye (Mali), Kandadji (Niger) et Labezanga (Mali), d'un budget de \$ US 734.000, exécuté par la FAO;
- L'assistance pour l'ébauche d'un système de transport d'énergie en Afrique de l'Ouest, d'un budget de \$ US 120.000.
- Une évaluation des ressources en hydraulique villageoise du Bassin du Niger, d'un budget de \$ US 6.000.

En 1984, il apparut évident au Conseil des Ministres de l'ABN que la performance de leur institution était insuffisante et qu'elle était en état de banqueroute. A la suite d'une réunion du Conseil des Ministres tenue en Août 1984, le Secrétaire Exécutif fut démis de ses fonctions, les problèmes institutionnels furent réexaminés en détail et la construction du siège de l'ABN (estimé à un coût exagéré de \$ 17 millions) fut remise à plus tard. Par la suite, en 1985, un nouveau Secrétaire Exécutif fut nommé, mais la situation de l'ABN s'était détériorée

à tel point que les Bailleurs de Fonds en vinrent à reconsidérer leur assistance à l'ABN. Les Bailleurs de Fonds firent une tentative pour remédier à la situation. Des consultations furent organisées entre leurs représentants et les représentants des Etats membres (réunion de concertation) en septembre 1985. Par la suite, le 16 Novembre 1985, une demande pour des consultations plus directes entre les Bailleurs de Fonds et les Etats membres fut formellement présentée au Secrétaire Exécutif pour transmission au Conseil des Ministres. Un degré de participation des Bailleurs de Fonds à la gestion de l'ABN était suggéré suivant trois options variant depuis la formule appliquée avec succès au développement du Bassin du Mékong (un Agent Exécutif fourni par l'assistance extérieure) à un degré minimum de participation des Bailleurs de Fonds dans la gestion de l'institution. Finalement devant l'absence de réponse du Conseil des Ministres, l'USAID décida d'annuler son assistance en cours et les autres bailleurs de fonds décidèrent de reporter leur assistance à une période ultérieure quand l'ABN serait de nouveau opérationnelle.

Le PNUD adopta la même attitude, mais toutefois alloua des fonds pour une assistance à formuler en temps opportun.

On remarquera toutefois qu'au cours de cette période qui a suivi la mise en place de la nouvelle Autorité, des décisions importantes ont été prises par les organes législatifs, mais qui n'ont pas toujours été suivies d'effet. Il s'agit notamment de ce qui suit:

(i) 2e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 21 Novembre 1980

Les principales décisions prises et le sort qui leur a été réservé ont été comme suit:

- signature d'un protocole de création d'un fonds de développement du Bassin du Niger qui n'a pas été concrétisé par manque d'engagement de la part des Etats membres;

- approbation du principe d'intéresser au programme de l'ABN, en cas de besoin, tout Etat Africain non riverain situé dans les zones d'influence du Bassin du Niger ;

- Approbation du budget, exercice 1981, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 199.536.300 F CFA

(ii) VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres (Conakry, 9 - 13 Mai 1981)

- Résolution n° 1, relative à l'adoption d'un plan de développement biennal (1981 - 1982) ;

**(iv) Xème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et 3e Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement
(Conakry, 20 - 27 Mai 1983)**

Les principales décisions prises à l'issue des travaux de ces réunions sont :

- l'engagement des OIG de la sous-région à renforcer la coopération entre elles dans la réalisation de leurs programmes communs ;

- l'engagement de l'ABN en coopération avec ces OIG à réaliser les barrages de FOMI (Guinée), Tossaye (Mali) Kandadji (Niger), Mekrou (Niger-Bénin) ;

- la réalisation de programmes hydro-agricoles ;

- la lutte contre la désertification (reboisement de la zone du bouclier sahélien, hydraulique villageoise).

IL est à mentionné également les:

- Résolution n° 1, Relative à la gestion financière du Secrétariat Exécutif et

- Résolution n° 2, relative au budget 1983, pour un montant de 303.224.800 F CFA ; (exécutée partiellement).

Cependant, on notera ce qui suit:

- il n'a pas été donné quitus à la gestion 1982 ;
- il a été décidé de mesures de discipline et de restrictions budgétaires

2.1.2- Période depuis le 12ème Conseil des Ministres de l'ABN, jusqu'à présent

2.1.2.1- 12ème Conseil des Ministres (29 - 30 Novembre 1984)

Ce 12ème Conseil des Ministres souligne la crise financière de l'ABN. un nouveau Secrétaire Exécutif est investi. Le Conseil prenait acte de la situation financière grave de l'ABN, mais ne mesurait pas encore le désaffection croissante des Bailleurs de Fonds à l'égard de l'ABN.

Parmi les douze résolutions prises par le Conseil, les quatre résolutions suivantes méritent d'être soulignées :

Une fois ces conditions remplies, les Bailleurs de Fonds demandaient en outre :

- La création d'un Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds à l'ABN pour servir de Forum de Concertation entre eux et l'ABN;

- La création d'une Unité de Planification au sein du Secrétariat Exécutif, conformément aux décisions de la 13ème Session du Conseil des Ministres.

En outre, les Bailleurs de Fonds demandaient une audience du Conseil des Ministres au cours de la 14ème Session, afin d'expliquer directement leur position commune et examiner avec le Conseil des Ministres les perspectives de soutien de leur part.

Les résolutions principales prises par le 14ème Conseil des Ministres étaient les suivantes :

- Invitation des Bailleurs de Fonds de l'ABN à maintenir et renforcer leur appui à l'ABN ;

- Proposition aux Bailleurs de Fonds d'une réunion "informelle annuelle de coordination" entre un "Comité Informel des Bailleurs de Fonds", le Comité Technique des Experts et le Secrétariat Exécutif de l'ABN. Les Bailleurs de Fonds peuvent être entendus sur leur demande à huis clos ou à la demande du Conseil des Ministres par son Président ;

- "Que le Secrétaire Exécutif poursuive les contacts établis avec le "Comité Informel des Bailleurs de Fonds" en vue de la recherche de la forme de Coopération la plus appropriée entre l'ABN et le Comité ;

- "Que le Secrétaire Exécutif rende compte des résultats de ces contacts avec le "Comité Informel" et fasse une proposition sur la forme de relation entre l'ABN et les Bailleurs de Fonds en tenant compte des expériences dans la sous-région".

- Adoption du budget 1986 pour un montant de 285.250.400 F CFA;

- Lancement d'un appel pressant aux Etats-membres afin qu'ils payent leurs contributions et leurs arriérés ;

- "Que le Président en exercice du Conseil des Ministres de l'ABN entreprenne une tournée générale en vue de rencontrer les Chefs d'Etat et résoudre la situation financière de l'ABN".

- Enfin, la 14ème Session du Conseil des Ministres de l'ABN, devant les difficultés auxquelles l'Organisation se trouvait confrontée, décidait de convoquer une Session Extraordinaire pour un débat de fonds sur la situation.

Dans le cadre de la préparation de cette Session, le Secrétaire Exécutif avait demandé l'appui d'une mission de consultation pour l'élaboration d'un document de référence comportant une revue de la situation prévalente de l'ABN et de sa structure avec des propositions pour une restructuration dynamique adaptée aux objectifs de l'Organisation et économiquement plus en rapport avec les moyens des Etats membres.

Le mandat de la mission stipulait que la mission devait proposer des formes d'organisation pour :

- le Secrétariat Exécutif ;
- les rapports de travail et de coopération entre d'une part :
 - . les Etats membres ;
 - . les O.I.G. de la sous-région ;
 - . les Bailleurs de Fonds.

La mission devait en particulier formuler :

"Une proposition portant sur les formes d'organisation de l'ensemble de l'ABN" ;

"Une proposition relative aux relations de coopération entre l'ABN et ses Bailleurs de Fonds".

La mission composée de MM. A. AW et YAHYA IDRISSE s'est déroulée au cours de la période 12 Juin - 7 Août 1986. Elle a présenté des propositions pour la relance de l'ABN qui peuvent se résumer comme suit :

1) Révision du principe de répartition égalitaire des charges de fonctionnement entre les Etats membres en fonction de leurs intérêts respectifs dans la mise en valeur en commun du Bassin du fleuve ;

2) Recentrage des activités du Secrétariat Exécutif autour de :

- l'inventaire exhaustif des connaissances acquises ;
 - la coordination des différents projets chargés de la collecte des données ;
 - l'établissement d'un Schéma Directeur du Développement du Bassin à partir de ces données ;
- 3) Personnalisation des services nationaux traitant du Bassin du Niger, sous la forme "d'Autorités Nationales" pour la

portion du bassin située dans leur territoire respectif ;

4) Une nouvelle structure de l'ABN axée sur trois Directions Techniques :

- Direction de la Planification ;
- Direction du Centre de Documentation ;
- Direction de l'Administration et des Finances.

5) Relations avec les Bailleurs de Fonds. Il est indispensable que l'ABN constitue un cadre de consultation et de concertation avec les représentants des Bailleurs de Fonds ;

6) Relations avec les OIG de la sous-région. Il y a plusieurs OIG dans la sous-région dont les domaines d'action interfèrent avec celui de l'ABN : le CIEH, le Liptako-Gourma, la Commission Nigéro-Nigérienne, le CILSS, et la CEDEAO. Les domaines de coopération devraient être définis.

2.1.2.3. Session Extraordinaire du Conseil des Ministres (Niamey, Octobre 1986)

Les raisons essentielles de ce Conseil des Ministres étaient : (i) de revoir la situation budgétaire catastrophique de l'ABN du fait du non paiement des contributions et des arriérés par les Etats membres, et (ii) de revoir la forme et les procédures de consultation et de concertation entre les Bailleurs de Fonds et l'ABN suite à leur requête.

Les résolutions principales de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres ayant trait à la situation de l'ABN, étaient :

1) La création d'un Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds de l'ABN (comme suggéré par ces derniers) ;

2) Une répétition de l'appel pressant du 14ème Conseil aux Etats membres afin qu'ils payent leur contribution et leurs arriérés ;

"Que le Président en exercice du Conseil des Ministre de l'ABN entreprenne une tournée générale en vue de rencontrer les Chefs d'Etat et résoudre la situation financière de l'ABN".

3) L'adoption d'une structure allégée du Secrétariat Exécutif, limitée aux éléments suivants :

- Un Secrétaire Exécutif ;

- Une Direction de la Planification
- Une Direction de la Documentation et de l'Information ;
- Une Direction Administrative et Financière ;
- Un Contrôleur Financier ;
- Une Commission de Contrôle et de Gestion.

2.1.2.4. Rapport général de la Mission de Restructuration (Avril - Août 1987)

En Novembre 1986, suite à la mission de restructuration conclue en Août 1986, le Ministre de la Planification du Niger, chargé de la tutelle du Secrétariat de l'ABN, adressa une requête au PNUD et à la FAO pour la réalisation d'une Mission de Soutien à l'ABN chargée de "formuler les composantes majeures de la restructuration de l'ABN".

Selon les termes de la requête adressée par le Ministre, le mandat de la mission était le suivant :

- Approfondir la réflexion relative à plusieurs composantes de la restructuration de l'ABN en définissant précisément la structure du Secrétariat Exécutif en relation avec le Programme quinquennal à établir ;
- Evaluer les projets en cours et préciser leur orientation en tenant compte de la réorientation des objectifs de l'ABN ;
- Préparer le brouillon d'un programme quinquennal, y compris les besoins en ressources humaines, en équipement et budgétaires, et les conditions de mise en oeuvre de ce programme ;
- Etablir un barème des contributions des Etats membres à l'ABN ;
- Mettre au point les documents légaux relatifs aux activités de l'ABN, suivant les dernières décisions du Conseil des Ministres de l'ABN ;

La mission comprenait trois groupes différents :

- Un groupe de 7 consultants chargés de la "définition des études et activités requises pour une planification à long terme dans le Bassin" ;
- Un groupe de 3 consultants pour définir "des actions concrètes à petite échelle pour un développement socio-économique

à court et moyen terme, en particulier dans les zones rurales, visant à l'augmentation de la production agricole avant les bénéfices importants attendus des grands projets potentiels ;

- Une mission de suivi et de synthèse composée de 3 spécialistes: MM. A. AW et I. YAHYA (membres de la première mission) et R. Berthelot, Conseiller Principal du PNUD à New York.

Le rapport général de la mission fixe cinq objectifs à court et long terme avec les activités correspondantes pour les atteindre:

(1) Compléter la capacité professionnelle du Secrétariat de l'ABN de telle façon qu'il puisse, à long terme, répondre à ses tâches régionales : évaluation des potentialités du bassin du Niger; préparation de plans directeurs de développement pour répondre aux besoins des Etats membres et jouer son rôle en tant qu'institution régionale d'Assistance à ses Etats membres -

a) Restructuration de l'ABN ;

b) Renforcement de son héritage et extension des études et activités nécessaires pour acquérir une connaissance suffisante des ressources en eau et des conditions de leur gestion ;

c) Réhabilitation du Centre de Documentation de l'ABN.

(2) Initier l'ABN dans son rôle de Conseiller Technique Régional, en vue de promouvoir une mise en valeur harmonieuse des ressources en eau du Bassin du Niger ;

(3) Rassembler les données essentielles pour une politique à long terme de mise en valeur des ressources en eau du Bassin du Niger, expressément dans les domaines suivants :

a) Hydro-électricité: Satisfaction des besoins en énergie en fonction de la demande croissante ;

b) Agriculture irriguée : lancer dès maintenant une politique de développement de l'agriculture basée sur l'irrigation des terrasses et des bas-fonds du bassin et assurer une telle politique à long terme.

c) Navigation fluviale : Améliorer la navigabilité du fleuve, à court, moyen et long terme, en comparaison avec d'autres moyens de transport ;

d) Effets des structures hydrauliques sur l'environnement: efforts pour minimiser les conséquences à long

terme d'une politique de régularisation partielle des débits du fleuve.

(4) Avec l'assistance des Etats membres, préparer un plan directeur de développement à long terme comprenant des variantes et des plans pertinents de développement sectoriel correspondants ;

(5) Assurer une diffusion à long terme des produits du système de planification de l'ABN : résultats des modèles de simulation, prévision et gestion, progrès réalisés en recherche agricole et en essais agricoles et accès aux ressources du Centre de Documentation et de la Banque de Données de l'ABN ;

Enfin, le rapport présentait 4 fiches de projets relatifs à :

- 1) Reconstitution du Centre de Documentation de l'ABN ;
- 2) Consolidation du Projet HYDRONIGER au cours d'une seconde phase 1987 - 1990 ;
- 3) Extension et transfert du modèle mathématique du Niger à l'ABN ;
- 4) Création d'une Banque Centrale de Données au sein de l'ABN.

2.1.2.5. Cinquième Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement, N'Djamena 21 - 29 Octobre 1987. 15ème Session du Conseil des Ministres de l'ABN

Une réunion du Comité des experts nationaux a préparé la 15ème Session du Conseil des Ministres. Dans l'ordre du jour de la réunion des experts nationaux figurait en particulier l'examen du rapport général de la Mission de Restructuration. Les conclusions du 15ème Conseil des Ministres ont alors été soumises au 5ème Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements qui ont pris les décisions suivantes portant sur :

- 1) Adoption de la Convention Révisée de l'ABN ;
- 2) La désignation d'un haut fonctionnaire chargé de la liaison avec l'ABN, dans chaque Etat membre.
- 3) Sur les critères de compétence et la durée du mandat du Secrétaire Exécutif de l'ABN ;
- 4) L'appel aux Etats membres pour s'acquitter de leurs arriérés et de leurs contributions courantes ;

Le 5ème Sommet des Chefs d'Etats a, en fait endossé les conclusions de la mission de restructuration.

2.1.2.6. Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN, Bamako (15 - 16 Décembre 1988)

La Session Extraordinaire dont les raisons essentielles étaient:

- la mise en place d'une équipe dirigeante du Secrétariat Exécutif;
- l'accord pour le démarrage de la phase II du projet Hydroneger dont le financement par le PNUD était conditionné au paiement de la contrepartie;
- l'apurement de la situation financière de l'ABN et
- l'approbation d'un programme de relance des activités de l'ABN, a pris les résolutions suivantes:

- Montant du budget intérimaire de fonctionnement du premier semestre 1989 de l'ABN fixé à 155.344.059 de F CFA (soit environ 485.450 \$ US) pour l'exercice des six premiers mois de l'exercice 1989.

- paiement par l'ABN de 350.000 \$ US à HYDRONIGER représentant la contribution de la contrepartie au Projet RAF/88/082 (ce qui représente en fait, sur trois ans environ 12 % du budget annuel de l'ABN) ;

- Paiement d'une première tranche de 42.000.000 F CFA à HYDRONIGER, au tire du premier semestre 1989 (soit moins de 9% du budget ABN, malheureusement pas encore versé);

- L'adoption d'un programme quinquennal 1989-1993.

Notons que six ans après l'approbation par le Conseil des Ministres du paiement de la contribution de contrepartie à Hydroneger, seuls les paiements suivants ont été effectués suivant la clé de répartition des coûts:

- Contribution du Mali.....	F CFA 13.600.000
- Contribution du Niger.....	10.398.000
- Contribution de l'ABN.....	2.000.000
- Contribution du Nigéria (1ère tranche).	3.000.000
- Contribution du Nigéria (2ème tranche).	10.000.000

Total..... F CFA 38.998.000
soit environ (au taux de F CFA 275) = \$ US 141.090

Notons que 26.450.000 F CFA dont 13.300.000 F CFA, représentant la contribution du Burkina Faso promis d'être versé au PNUD par l'ABN ont été bloqués par l'ex-BDRN en cessation d'activités : HYDRONIGER en a bénéficié d'environ 16.000.000 F CFA en 1992.

Par ailleurs, l'ABN reste encore redevable au PNUD de l'équivalent de 79.189 \$ US, représentant le solde négatif de sa participation au fonctionnement du CIP avant le fin de la Phase II.

2.1.2.7- Session Extraordinaire du Conseil des Ministres Niamey, 26 - 28 Avril 1993

Les résolutions adoptées étaient les suivantes :

- Résolution n° 1 relative à la convocation des réunions statutaires de l'ABN (exécuté en partie, bien qu'elle le soit en retard) ;

- Résolution n° 2, relative à la conduite de la période intérimaire (exécuté en partie) ;

- Résolution n° 3, relative au plan de relance de l'ABN (exécutée partiellement)

- Résolution n° 4, relative aux fonds gelés à l'ex-BDRN (non exécutée) ;

- Résolution n° 5, relative aux paiement des contribution et arriérés de contribution (exécutée partiellement) ;

Résolution n° 6, relative à l'adoption du budget 1993 (exécutée partiellement) ;

Résolution n° 7, relative au désinteressement des fournisseurs de l'ABN (exécutée partiellement).

2.1.2.8- 16ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN (Bamako, Mali, 30 Juin - 1er Juillet 1994)

La réunion de Bamako a décidé :

- 1). La prise des mesures appropriées par l'ABN et les Etats membres pour permettre au Centre Inter-Etats de Prévisions

Hydrologique (CIP) et aux Centres Nationaux de Prévisions (CNP) de continuer à jouer pleinement leur rôle.

2). La prise de mesures par les autorités locales pour sécuriser les installations contre les actes de vandalisme, ainsi que les procédures de valorisation des produits du CIP.

3). Toujours dans le domaine des sujets qui ont été passés en revue, il faut noter le Projet ABN/JALDA dont l'objet est la lutte contre la désertification. On attend un support du Japon pour étendre ce projet à 56 sites sélectionnés dans l'étude de base et qui sont dispersés dans tout le bassin.

4). Enfin, le conseil a enregistré avec beaucoup d'intérêt le projet de "Promotion des cultures maraîchères au sein des groupements féminins dans la vallée du fleuve Niger" initié par le MULPOC en collaboration avec l'ABN.

5). La situation financière a été examinée :

- aucun versement n'a été effectué au bénéfice de l'ABN par les Etats depuis Octobre 1993. Hormis le Nigéria qui a fait une avance supplémentaire en plus du soutien permanent qu'il assure à l'Organisme pour permettre le fonctionnement partiel du Secrétariat. Les arriérés de contribution globaux des neuf (9) Etats membres s'élèvent à 798.031.922 F CFA au 31 Mai 1994. Le personnel de l'ABN cumule des arriérés de salaires d'environ 43 millions de F CFA. Les Etats membres ont été invités à prendre provisoirement en charge le salaire de leurs ressortissants. Malgré la reprise de la fourniture d'eau, d'électricité, téléphone, interrompue depuis longtemps et dont les fournisseurs ont été partiellement désintéressés, plusieurs fournisseurs attendent encore d'être payés. Les fonds payés par le Nigéria n'ont servi qu'à faire des avances à certains débiteurs, devait préciser l'orateur qui a introduit le rapport des experts.

- En recette, le conseil a dû constater que l'ABN n'a pu que reformer certains équipements pour les vendre aux plus offrants, et mettre certains de ces vieux véhicules en location.

- La délégation nigérienne a annoncé que le reliquat des fonds gelés à l'ex-Banque de Développement de la République du Niger (BDRN) avaient été presque partiellement utilisés déjà par le Niger pour payer le salaire de ses ressortissants. Plusieurs délégations avaient en effet, reclamé le déblocage de cette somme (environ 10 millions F CFA) pour apurer certaines dettes de l'Organisation.

6). Une résolution a été adoptée (n° 2) demandant aux Etats l'apurement de tous les arriérés de contribution dans un délai de cinq (5) ans 1995 - 1999 à raison de 20 %, l'an et le paiement régulier de leurs contributions annuelles.

7). Ainsi la délégation nigériane a introduit un memorandum d'une extrême importance dont l'objet était d'attirer l'attention du Conseil des Ministres sur l'impact au Nigéria, des projets prévus ou en cours d'exécution ou déjà achevés sur le cours supérieur du fleuve.

8). Après avoir exposé la position nigériane, l'honorable Ministre du Nigéria a terminé en lançant un vibrant appel à l'ABN et aux Etats membres afin qu'ils mettent en place un mécanisme approprié c'est-à-dire un cadre juridique adéquat, des traités ayant force de loi, pour l'utilisation efficiente et la répartition équitable des ressources en eau du Bassin du fleuve Niger parmi les Etats du Bassin. Il a souligné en particulier que les barrages de Lagdo et de Kandadji sont ceux qui représentent le plus de danger pour le Nigéria.

9). Une autre question importante a été évoquée. Elle concernait la sauvegarde du fleuve Niger menacé par l'ensablement et de la prolifération de la jacinthe d'eau tout au long de son cours. On a signalé le péril que court son delta intérieur d'environ 80.000 km² dont les 45 pour cent sont perdus à cause de la forte évaporation.

10). Le Conseil a ensuite adopté, les résolutions, les budgets de 1993 et 1994.

Le mérite de la session ministérielle de Bamako aura été l'prise de conscience du danger réel qui hypothèque l'existence physique du fleuve Niger et la demande de réflexions relatives aux activités de l'ABN en fonction des intérêts et des moyens des pays concernés.

2.2- Etudes et Réalisations de l'ABN- Connaissances sur les potentialités du Bassin

Les études et les réalisations de l'ABN portent surtout sur les programmes de développement intégré du bassin.

2.2.1- "Etude de la Commission du Fleuve Niger" par Holmes et Narver, Inc. 1968.

L'étude financée par l'USAID présente une description sommaire et utile de l'hydrologie du fleuve, examine les potentialités et donne en conclusion une liste de projets prioritaires. Certains de ces projets ont été subséquemment adoptés, par exemple la proposition relative à l'établissement d'un "service de bibliothèque et d'information" ; de même que l'étude plus approfondie du barrage de Sélingué au Mali. Le

Centre de Documentation et d'Information aujourd'hui effectif malgré ses difficultés et la maquette du barrage de Sélingué actuellement en service sont les produits de l'étude entreprise par Holmes et Narver.

2.2.2- "Développement Intégré du Bassin du fleuve Niger" par la Mission Interdisciplinaire du PNUD/FAO de 1969.

L'objectif de la mission était d'apporter son assistance à la C.F.N. dans la formulation de ses politiques et stratégies eu égard à une participation dans la mise en valeur du bassin du fleuve. La mission a recommandé que la CFN participe à la promotion de projets localisés dans la limite géographique du bassin, et intéressant deux ou plusieurs de ses Etats membres. Une autre recommandation de la mission était que la CFN puisse disposer de plus de capacité et de pouvoirs exécutifs.

2.2.3- "Etude sur la navigabilité du fleuve Niger entre Tossaye (Mali) et Yelwa (Nigéria), effectuée par NEDECO.

En 1970 NEDECO a préparé un rapport sur les perspectives de la navigation sur le fleuve Niger. Ce document fournit des données de grande valeur sur la partie de la voie d'eau étudiée.

2.2.4- Mise en place du Centre de Documentation et d'Information

Le rôle du Centre est de collecter tout document et toute information concernant le développement et l'exploitation des ressources naturelles du Bassin du fleuve Niger, de les classer, de les analyser et de les diffuser à l'intention de tous les Etats membres.

Le Centre a été financé par le PNUD/UNESCO avec la contribution des Etats membres et établi en Janvier 1971.

Dans le cadre de ce projet qui est la conscience même de l'ABN, plusieurs bourses avaient été attribuées pour la formation des agents dans divers domaines, essentiellement dans celui des techniques documentaires, de la reprographie, des microfiches, et de la connaissance de l'Anglais. Le projet avait fourni un important équipement, matériels de bureau, machines à taper, machines à photocopier, camera, fichier, serre-livres etc...

Pendant trois ans, le Centre avait publié des bulletins bibliographiques et analytiques, des bibliographies spéciales, des listes de nouvelles acquisitions en Anglais et en Français.

En 1974, le Centre opta pour le système automatisé. Le traitement ordinateur se faisait à Alger. Entre 1974 et 1981, six index avaient été publiés et diffusés à l'ensemble des pays membres.

Un nouvel accord a été conclu avec la FAO en 1981. Ce projet a surtout aidé le Centre de Documentation à acquérir du matériel complémentaire tels que le mobilier de bureau, les étagères, les boîtes à documents, les machines à taper, les photocopieuses et autres fournitures de bureau.

Le Centre de Documentation n'a pas échappé à la crise qui a frappé l'ABN et faute de local qui lui sont propres, le Secrétariat Exécutif a son siège dans les bureaux du Centre.

2.2.5- Etude des anomalies du régime du fleuve Niger dans le Delta Intérieur au Mali

Les objectifs visés par cette étude qui comporte plusieurs phases sont d'établir un système de prévision des crues pour l'irrigation, de collecter des données pouvant améliorer les différents projets de développement à l'intérieur du Delta, de définir et de coordonner les politiques de développement piscicole et de production animale et rizicole.

Les deux premières phases de l'étude ont été financées par le FAC et exécutées sous l'égide de la Commission du fleuve Niger. Elles ont respectivement porté sur :

- la collecte d'observations au sol à partir de l'expérience de télédétection des ressources naturelles fournie par Satellites ERTS de la NASA.
- l'observation de phénomènes hydrologiques, l'interprétation des données photographiques basées sur les informations provenant de la NASA.

2.2.6- Réglements sur la Navigation

La possibilité d'une navigation à grande échelle sur le fleuve Niger jusqu'à la mer, surtout par les pays enclavés membres de la Commission, avait été envisagée depuis les années 60. L'examen de ce point permit de décider de l'établissement des règles régissant la navigation sur le fleuve. Certains des Etats membres ayant déjà des règlements concernant la navigation, il était donc nécessaire de les comparer afin de pouvoir les harmoniser. En 1974, le Conseil des Ministres adopta les principes généraux de la navigation, et grâce à l'assistance de la Commission Economique de l'Afrique (CEA) un projet de règlement sur la navigation fut rédigé. Ce projet a été révisé et adopté.

2.2.7- Plan de développement prospectif de l'ABN

En Novembre 1980, le Sommet des Chefs d'Etat et de

Gouvernement de l'Autorité du Bassin du Niger a jeté les bases d'une dynamique de Développement en adoptant le Plan Indicatif de Développement Prospectif du Bassin.

Ce document d'orientation des actions de l'Autorité englobe toutes les dimensions possibles du développement intégré du Bassin. Il trace le cadre de futurs programmes de développement intégré et donne un aperçu des programmes prioritaires qui ont été déglobalisés en projets précis répartis dans les courts, moyen et long termes.

Les principales composantes du programme à court terme du Plan sont les suivants :

- Programme de régularisation du débit du fleuve qui conditionne la production d'énergie électrique, la navigation, l'agriculture irriguée etc...

- l'aménagement des voies fluviales ;

- études techniques préparatoires des programmes de développement prévus à moyen terme ;

- recherches fondamentales et constitution de banques de données ;

Le plan de Développement Prospectif est en réalité un aperçu général des différentes possibilités de développement du Bassin du Niger à partir duquel seront élaborés des plans de développement biennaux.

2.2.8- Plan de développement biennal

Pour amorcer l'exécution des actions des court et moyen termes du Plan de Développement Prospectif, la 8ème Session du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger tenue en Mai 1981 à Conakry a adopté un Plan de Développement Biennal.

Ce Plan comportait à la fois des actions ponctuelles et des programmes fondamentaux, dont la réalisation doit conditionner le développement ultérieur des ressources du Bassin et créer les structures d'accueil des actions qui seront menées dans le futur.

Pour mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation du programme du Plan Biennal, plusieurs conférences de Bailleurs d'Assistance ont été organisées. Malgré les promesses faites par certains Bailleurs, la mobilisation de ces moyens est démeurée en deçà des espérances et a entravé la réalisation du plan à un niveau satisfaisant.

2.2.9- Planification des Ressources en Eau

2.2.9.1- Système de prévision hydrologiques dans le bassin du fleuve Niger - Projet HYDRONIGER - RAF/78/055

Le Projet HYDRONIGER a pour objectif principal de réaliser et d'exploiter un système de prévisions hydrologiques en temps réel dans le bassin du fleuve Niger et de ses affluents principaux. A long terme, ce système vise à aider les pays riverains à mieux protéger les vies humaines et les biens contre les inondations, à augmenter la sécurité et la régularité de la navigation fluviale, à améliorer la planification et l'exécution des programmes agricoles, à accroître la production des barrages hydroélectriques et aussi à atténuer les effets catastrophiques de la sécheresse.

Initié par la Commission du Fleuve Niger depuis 1976, HYDRONIGER ou "Système de Prévisions Hydrologiques dans le Bassin du fleuve Niger", a été mis en oeuvre dans un cadre de coopération internationale associant outre l'ABN et ses pays membres, le PNUD, la CEE, l'OPEP et l'OMM en tant qu'Agence d'Exécution. Il vise une contribution à la gestion des ressources en eau du Bassin du Niger par la mise en place d'un système moderne de prévision hydrologique.

L'exécution du Projet a porté sur deux phases :

- 1980 - 1986 : correspondant à l'installation des infrastructures du système ;
- 1987 - 1991 : consistant à rendre opérationnel le système.

Les contributions extérieures se répartissent comme suit :

- PNUD.....	4.700.000 \$ US
- CEE.....	1.500.000 \$ US
- OPEP.....	4.400.000 \$ US.

La contribution de contrepartie en nature (ABN et Gouvernements) prévue est de l'ordre de 6.105.000 \$ US.

Notons que le Tchad n'a pas pu être associé à ce Projet dès son démarrage pour des raisons internes à ce pays.

Après l'arrêt de l'assistance extérieure en Décembre 1991, le Système de Prévision fonctionne avec les apports de l'ABN et des pays participants. Un appui substantiel lui est actuellement apporté par le Gouvernement du Niger dans le cadre de son chiffre indicatif de programmation (cip) PNUD.

Les apports de HYDRONIGER pour l'ABN et les Etats sont très appréciables, particulièrement dans les domaines de l'équipement et du transfert de technologie.

Ces apports peuvent être inventoriés comme suit :

A) au niveau des pays membres

A l'exception du Tchad, les huit (8) autres pays membres disposent chacun de :

i) un bâtiment pour abriter son Centre National de Prévision (CNP) à l'exception du Cameroun qui n'avait pas pu fournir un dossier au temps imparti ;

ii) un réseau type ARGOS de Collecte des Données en temps réel (PCD), soit : Bénin (2), Burkina (1), Cameroun (5), Côte d'Ivoire (2), Guinée (7), Mali (21), Niger (9) et Nigéria (18).

iii) une Station de Réception Directe type ARGOS (SRDA) avec un onduleur pour sa protection ;

iv) un Terminal Manuel à clavier ARGOS (TMA) pour la diffusion des messages ;

v) un véhicule tout terrain ; mais compte tenu de l'étendue du Bassin et du nombre des PCD installées en Guinée, au Mali et au Nigéria, ces 3 pays ont bénéficié chacun de deux (2) véhicules supplémentaires ;

vi) un lot complet d'équipement de jaugeages. La Guinée a acquis un lot supplémentaires, le Mali et le Nigéria ont reçu chacun deux lots supplémentaires chacun (voir raison au point v) ;

vii) des lots de pièces détachées pour PCD ;

viii) un appui financier aux équipes de terrain ;

ix) formation du personnel

x) bourses de formation individuelle

Des bourses ont été octroyées à des cadres des 9 pays participants pour effectuer des études de formation ou de spécialisation dans différents domaines de l'Hydrologie à l'extérieur entre 1982 et 1986 (France, Belgique, Suisse, Algérie, Angleterre, Niger). Elles se répartissent comme suit :

- Bénin : 4 bourses de durée variant de 6 mois à 24 mois ;
- Burkina Faso, 1 bourse de 10 mois ;

- Cameroun, 3 bourses de durée variant de 6 mois à 24 mois ;
- Côte d'Ivoire, 5 bourses de durée variant de 6 mois à 24 mois ;
- Guinée, 9 bourses de durée variant de 6 mois à 24 mois ;

- Mali, 7 bourses de durée variant de 6 mois à 24 mois ;
- Niger, 2 bourses de deux ans chacune.

Le Nigéria n'avait pas proposé de dossiers pour ce type de formation.

C) stages spéciaux

Ils ont été organisés en fonction des besoins spécifiques de HYDRONIGER et notamment sur :

- ° les modèles du Projet (1 mois en France en Juin 1982) avec la participation d'un cadre par pays participant ;

- ° Maintenance des PCD) (2 semaines à Niamey en Août 1985) avec la participation de deux cadres par pays participant ;

- ° Maintenance des PCD et SRDA (2 semaines à Niamey en Novembre 1986), avec la participation de deux (2) cadres par pays participant francophone ;

- ° Maintenance des PCD et SRDA (2 semaines à Kaduna en Mai 1989) pour 16 cadres du Nigéria.

- ° Courbes de tarages et traitement des données (2 semaines à Niamey en Juillet 1990) avec la participation d'un cadre par pays francophone participant.

Ce stage prévu en Anglais pour le Nigéria n'avait pu se tenir par insuffisance de financement.

B) au niveau du siège

Le siège du Projet à Niamey comprend :

- un bâtiment à un niveau spacieux et entièrement fonctionnel (climatisé et meublé) ;
- une banque de données opérationnelle en temps réel ;

- quatre (4) ordinateurs (1 VAX II, 2 IBM, 1 PC compatible) ;
- Des modèles de prévisions hydrologiques expérimentales
- Neuf (9) véhicules dont 5 tout terrain ;
- un atelier pour le stockage et dépannages des équipements hydrologiques ;
- trois (3) équipements complets pour jaugeages ;
- un lot de pièces détachées pour PCD et SRDA
- deux (2) Stations de Réception Directe ARGOS (SRDA-86) avec deux (2) onduleurs pour leur protection ;
- trois (3) Terminaux Manuels à clavier ARGOS (TMA) ;
- la prise en charge du fonctionnement du Centre à l'exception du personnel professionnel ABN.

Les moyens du Centre lui permettent d'assurer régulièrement la publication de :

- d'un bulletin mensuel de situation et de prévision hydrologique dans le Bassin du Niger ;
- d'un annuaire hydrologique ;
- de notes techniques spécifiques d'intérêt pour l'ABN, les pays membres et même à un niveau international. Toutes ces publications sont régulièrement envoyées gratuitement aux pays participants et aux organismes sous-régionaux intéressés.

La qualité des prestations du centre lui ont valu une audience régionale et internationale indiscutable. C'est pourquoi, il a initié des accords de coopération entre l'ABN et plusieurs organismes de la sous-région, dans des domaines de la formation et de l'échange d'information, notamment l'AGRHYMET, l'ORSTOM, ACMAD. Ces contacts sont maintenus avec d'autres, notamment, l'OMVS, le CIEH, l'EIER, l'ALG etc...

On notera que la dernière session du Conseil des Ministres de l'ABN a donné son quitus pour la valorisation des produits finis d'Hydroneiger.

2.2.9.2- Etude des anomalies du régime du fleuve Niger dans le Delta Intérieur au Mali

La 3ème Phase de cette étude qui devait être financée par le FAC, avait pour objectifs :

- la poursuite et le renforcement des observations limnimétriques ainsi que des mesures de débits ;
- le renforcement des observations sur les lacs de la rive gauche ;
- l'extension du rôle de la mission de terrain à la branche Nord-Sud jusqu'à Ansongo ;
- la poursuite et renforcement des enquêtes sur les manifestations tectoniques qui seront complétées éventuellement par des observations sismologiques.

2.2.9.3- Modèle mathématique du fleuve Niger

Le régime du fleuve Niger est assez irrégulier avec des crues et des étiages marqués. Pour mieux connaître le régime des eaux et apprécier les conséquences des différents projets d'aménagement du Bassin ainsi que leur incidence réciproque, il était nécessaire de disposer d'un instrument d'analyse puissant. Ainsi, le Modèle Mathématique du fleuve Niger financé par le FAC et exécuté par le groupe IGN, ORSTOM et SOGREAH, est destiné à répondre à ces impératifs.

Le modèle est actuellement opérationnel entre Tombouctou (Mali) et Malanville (Bénin) et entre Sélingué et Markala (Mali) et il a été utilisé lors des premières études de préfactibilité du barrage de Kandadji au Niger.

Les travaux dans la zone du Delta Intérieur sont bloqués à cause du non fonctionnement de Landsat.

Les activités de ce projet sont une source enrichissante de documentation cartographique pour l'ABN.

Des actions sont envisagées pour l'extension du Modèle au parcours fluvial en Guinée et au Nigéria.

2.2.10- Projet de planification du Développement Intégré du Bassin du Niger

Le projet comporte plusieurs volets et a essentiellement pour objectif de :

- . Doter l'ABN d'un modèle informatisé, basé sur la sédimentologie du fleuve, pour la planification des ressources en eau et l'analyse des différentes alternatives de développement des ressources du Bassin ;

- . Elaborer un Plan de Développement Intégré du Bassin ;

. Développer les capacités institutionnelles du Secrétariat Exécutif de l'ABN ;

Le projet était financé par l'USAID pour 13,5 millions de dollars US et devait comporter 2 phases.

A l'issue de la 1ère Phase qui a pris fin en Décembre 1985, l'ABN a été dotée d'un système de stockage et de recouvrement automatique des données physiques du Bassin.

Ce système est installé sur deux micro-ordinateurs IBM-PC et rend déjà des services appréciables.

Au cours de cette même phase, une étude géomorphologique du fleuve Niger a été réalisée.

La réalisation du modèle sera une source appréciable de documentation cartographique pour l'ABN.

Au cours de la 2ème Phase, les actions suivantes seront conduites :

a) - formation du personnel de l'ABN et/ou des Etats membres pour l'exécution correcte du Projet ;

b) - Etudes hydrographiques :

- . Collecte des Données de Sédimentation ;
- . Construction et Développement du modèle Mathématique de Sédimentation ;
- . Analyse des alternatives de développement du Bassin ;
- . Etude de navigabilité.

c) - Etudes socio-économiques pour promouvoir et faciliter un processus harmonieux de décisions de développement ;

d) - Etudes sur l'environnement du bassin pour évaluer et prédire l'impact des différentes activités de développement.

La deuxième Phase n'est qu'au stade préliminaire à la construction du modèle proprement dit. Elle a été arrêtée en 1986 faute de contribution de contrepartie ABN.

2.2.11- Planification du développement agricole

a) - Aménagements Hydrauliques Inter-Etats des cours Supérieur et moyen du Niger (RAF/83/027)

Ce projet comporte plusieurs volets et a pour objectifs d'étudier les possibilités d'exploitation du potentiel agricole, du potentiel hydro-électrique et d'amélioration des conditions de navigation en fonction des variantes et combinaisons des

aménagements hydrauliques de Fomi en Guinée, de Tossaye et Labezanga (Mali), de Kandadji et du site du W (Niger) et de la Mékrou (Bénin-Niger).

L'étude qui a été financée par le PNUD pour environ 720.000 \$ US, a pris fin en 1986.

b)- Assistance à l'ABN en matière de Planification (Projet RAF/83/028)

L'objectif de ce projet est d'aider l'ABN à assurer un développement intégré du Bassin dans tous les domaines en général et en particulier dans le domaine agricole en harmonisant les politiques de développement.

c)- Etudes sur le Potentiel et les perspectives du Développement Agricole dans le Bassin du Niger (Projet TCP/RAF/2322)

Ce projet est un complément au projet RAF/83/028. Comme son titre l'indique, il a pour objectifs de servir de base pour la formation de programmes de développement dans le secteur agricole. Son financement est assuré par la FAO pour 183.000 dollars U.S. et son exécution a débuté fin 1985.

2.2.12- Etudes de base pour le développement agricole dans le Bassin du Niger- Lutte contre la désertification (Coopération Japonaise)

L'objectif à long terme de ce projet est de doter l'ABN et ses Etats membres de données de base dans le secteur agricole en vue de mener à bien la lutte contre la désertification du Bassin du Niger dans son ensemble.

Les actions entreprises dans le cadre de ce Projet comportent deux étapes :

- une étude dite de base pour le Développement Agricole dans le Bassin du Niger ;
- une étude dite réelle pour la lutte contre la désertification dans le Bassin du Niger ;

a) Etude de base pour le Développement dans le Bassin du Niger

Cette étude a pour objectif d'appréhender la situation réelle de la désertification dans le Bassin du Niger d'une part, et d'autre part, proposer des mesures globales contre ce phénomène pour ce qui concerne le développement agricole en particulier.

L'étude a été conduite par l'Agence Japonaise pour le Développement Agricole (JALDA, sigle anglais) sur financement du Gouvernement japonais pour un montant d'un million de Yen environ.

Elle a été exécutée en 5 ans (1985 = 1990), essentiellement par des Experts japonais avec la collaboration d'un expert ABN. Plusieurs missions ont été effectuées dans les pays membres pour la collecte des données.

Le rapport final a été diffusé par l'ABN à l'ensemble des pays de l'ABN.

b) Etude réelle pour la lutte contre la désertification

Dans l'étude de base ci-dessus indiquée, un "concept de base des mesures de lutte contre la désertification" a été identifié.

Ce concept porte sur un certain nombre de propositions, de méthodes devant permettre aux populations concernées de faire face au phénomène de désertification dans la perspective d'un développement durable. A cet effet, cette étude dite réelle est en cours pour la mise sur pied d'un nombre important de mesures pluridisciplinaires adaptées aux conditions de vie locale et associant des actions de protection et de stabilisation des terres et des actions liées aux pratiques agricoles comme l'agriculture, les ressources en eau, les populations rurales, les transports et infrastructures, les énergies, l'éducation et la formation.

Exécutée par la JALDA en collaboration avec l'ABN et le Gouvernement nigérien, l'étude est financée par le Gouvernement japonais pour un montant de 1 milliard de Yen japonais et sa période d'exécution est de cinq (5) ans (1990 - 1995).

Elle porte sur une superficie d'environ 200 km² dans la région de Torodi (Département de Tillabéry) en République du Niger. Une zone d'expérimentation de 100 ha a été aménagée sur la rivière Goroubi (affluent rive droite du Niger) à Magou (Torodi) situé à 70 km à l'Ouest de Niamey. Un centre a été installé et comprend :

- 1 bâtiment servant de bureaux ;
- 1 local servant de magasin (stockage de matériels et matériaux) ;
- 2 puits villageois et un déversoir ;
- Observations météorologiques, hydrologiques et

- expérimentation rizicoles, fruitières, fourragères, maraîchères et
- de protection de sols.

Parallèlement aux mesures au sol, le suivi de l'évolution de la désertification dans la zone de l'étude devra être assurée par télédétection.

Des pistes agricoles à l'intérieur de la parcelle d'expérimentation ont été aménagées et il est prévu l'aménagement d'une route pour désenclaver la zone.

Enfin, le Projet prend en charge l'ensemble de son fonctionnement y compris le personnel de contrepartie (?)

Les expérimentations en cours ont nécessité une étroite coopération avec des organismes nationaux (ONAHA, INRAN, UNAN) ou régionaux (AGRHYMET, ICRISAT, HYDRONIGER).

Notons que l'étude de base a proposé des expérimentations similaires sur 56 autres sites dans le Bassin du Niger dont le financement reste à rechercher.

2.2.13- Planification du développement hydro-énergétique

a)- Programme minimum de développement d'ouvrages hydro-électriques

Ce programme décidé par le 3ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN tenu en Mai 1983 à Conakry a pour but de renforcer la coopération régionale en matière de production d'énergie et d'auto-suffisance alimentaire par la réalisation des aménagements hydrauliques suivants :

a) LE BARRAGE DE FOMI SUR LE NIANDAN (en Guinée)

Barrage principal hauteur : 38 m (cote 393)
Volume de la retenue : 4 milliards m³ utiles.

i. buts principaux :

- . Régularisation et navigabilité sur le cours moyen du Niger;
- . Irrigation de 22.400 hectares de riz ;
- . Production de 320 GWH sous 87 MW installée ;
- . Fourniture d'eau potable et industrielle ;
- . Pisciculture sur le lac artificiel de 511 km² créé ;
- . Interconnections électriques 132 KV.

ii. Estimation du coût total : 179 millions \$ US.

iii. Etat d'avancement : Etude de factibilité SNC Inc.

b) LE BARRAGE DE TOSSAYE SUR LE NIGER (au Mali)

Barrage principal, hauteur 36 m (Côte 260)

Volume de la retenue : 2,4 milliards m³.

i. Buts principaux :

- . Régularisation et navigabilité ;
- . Irrigation ;
- . Production de 67 GWH sous 16,8 MW garantis ;
- . Interconnections électriques.

ii. Estimation du coût total : 29,3 milliards F CFA (1976)

iii. Etat d'avancement * : Etude de factibilité SOFRELEC (SAFEGE).

c) LE BARRAGE DE KANDADJI SUR LE NIGER (au Niger)

Barrage principal, (cote 228) ; (Cote 239)

Volume de la retenue : 1,5 milliards m³ 8,1 milliards m³

i. Buts principaux

- . Régularisation et navigabilité ;
- . Irrigation de 150.000 hectares ;
- . Production d'énergie 715 GWH/1457 GWH sous 125 MW/230 MW
- . Interconnections électriques 225 KV.

ii. Estimation du coût total : non disponible.

iii. Etat d'avancement * : Analyse de factibilité économique et financière ; Etude complémentaire d'estimation.

N.B. Les études des deux barrages ci-dessus ont été reprises dans le cadre de l'Autorité du Liptako-Gourma.

d) LE BARRAGE DE LA MEKROU SUR LA MEKROU (au Bénin et au Niger)

Barrage principal : Coordonnées : 12°18'N et 2°37'E

Volume de la retenue : 1 milliards m³.

i. Buts principaux

- . Effects de régularisation sur le fleuve Niger au Nigéria ;
- . Production d'énergie électrique 90 GWH sous 26 MW.

ii. Estimation du coût total : 4,8 milliards F C.A (1972).

2.2.14- Etude d'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger entre Kouroussa (Guinée) et le Golfe du Bénin

Cette étude a pour but de conduire une étude technique sur les possibilités d'amélioration de la navigabilité du Niger entre Kouroussa et le Golfe du Bénin.

Trois hypothèses de navigation sont envisagées. Ces hypothèses concourent à la détermination de la nature, de l'envergure et des coûts des travaux d'aménagement requis pour assurer :

- un chenal de 2 m de tirant d'eau sur les biefs actuellement exploités ;
- un chenal de 2 m de tirant d'eau sur tout le parcours Kouroussa - Golfe du Bénin
- un chenal de 3 m de tirant d'eau sur le parcours Kouroussa - Golfe du Bénin.

Sur la base d'études technico-économique-comparatives, seront déterminés pour chacune de ces trois hypothèses les moyens les plus appropriés pour réaliser les aménagements requis.

Une analyse sur la taille des bateaux, la période de navigabilité, l'interaction de la navigation avec les autres priorités de développement sera également conduite.

L'étude de navigabilité devait être menée dans le cadre du projet de planification du développement intégré du Bassin du Niger à l'aide du modèle informatisé de sédimentation.

Il ressort de cet inventaire des études et réalisations de l'ABN, que des travaux remarquables ont été déjà entreprises qui ont abouti à une meilleure connaissance du bassin du Niger, même si beaucoup de choses restent encore à faire dans ce domaine.

2.2.15- Connaissances sur potentialités du bassin du Niger

Les études et réalisations ci-dessus ont eu le mérite de dévoiler une bonne partie des potentialités du bassin du fleuve Niger. On tentera de les recapituler ci-après :

2.2.15.1 Potentiel Hydro-électrique

Le potentiel hydro-électrique du Bassin du Niger

quoiqu'estimé à environ 6.000 MW (mégawatts) de puissance installée et à un productible annuel de plus de 10.000 GWH (gigawatts/heure), démeure à ce jour encore mal connu pour diverses raisons, dont notamment le manque de données hydrologiques et topographiques suffisantes. La mise en valeur de ce potentiel est à peine entamée.

a) Equipements hydro-électriques existants-

Jusqu'à présent, l'aménagement du fleuve Niger s'est effectué de manière inégale dans les trois grandes zones qui constituent son bassin :

- la 1ère zone qui est celle composée par le Delta Intérieur et le système hydraulique qui l'alimente, a attiré l'attention des spécialistes depuis la période coloniale. Ainsi depuis le début du siècle, de nombreuses études ont été effectuées et certains efforts entrepris pour la mise en valeur de cette vaste région. Aujourd'hui, toute une série d'ouvrages et d'aménagements hydro-électriques, hydro-agricoles et de transport fluvial, constituent les points d'appui d'un vaste projet de développement situé pour l'essentiel en territoire du Mali.

Sont actuellement en service dans cette zone, les aménagements hydro-électriques suivants :

- . Sotuba (Mali) 5,2 MW de puissance installée, 35 GWH de productible annuel ;
- . Sélingué (Mali) 45,6 MW et 213 GWH ;
- . Dabola (Guinée) 1,5 MW et 30 GWH.

- Dans le Moyen Niger, depuis le seuil de Tossaye (Mali) jusqu'à la frontière nigéro-nigériane, l'on peut dire que l'aménagement du Bassin est au stade embryonnaire et l'équipement hydro-électrique au stade des études.

- Dans le Bassin Inférieur, la République Fédérale du Nigéria et la République du Cameroun ont procédé à d'importantes études et à l'implantation d'importants ouvrages qui contribuent à l'augmentation des productions énergétiques et agricoles ainsi qu'à l'amélioration de la navigabilité des cours d'eau.

Ce sont les aménagements hydro-électriques suivants :

- . Kainji (Nigéria) 760 MW et 2.200 GWH
- . Jebba (Nigéria) 500 MW et 1.865 GWH
- . Lagdo (Cameroun) 72 MW et 322 GWH

Les aménagements hydro-électriques en service ont généralement été planifiés depuis la période coloniale et ont été réalisés sur la base des initiatives individuelles des Etats

concernés.

b) Le potentiel hydro-électrique considéré mais non encore équipé-

Le potentiel des sites d'aménagement hydro-électriques étudiés mais non équipés est estimé à 3.133 MW de puissance installée et à 13.096 GWH de productible annuel.

La capacité de régularisation des réservoirs associés est évaluée à près de 100 milliards de m³ dont 80 pour le seul site de Lokoja au Nigéria.

Les sites actuellement étudiés sont au nombre de 18 dont les principaux sont :

- en GUINEE : Fomi, Kamarato
- au MALI : Kénié, barrages du Bani, Tossaye, Labezanga
- BENIN - NIGER : Mekrou
- au CAMEROUN : Chutes d'Atoufi
- au NIGER : Kandadji, Site du W
- au NIGERIA : Lokoja, Makurki, Onitsha
- au TCHAD : Gauthio

Les sites reconnus et non étudiés s'élèvent au nombre de 24. Les niveaux de connaissance sont assez disparates et nécessitent tous des actions complémentaires en vue de préciser les potentialités.

c) Le Potentiel hydro-électrique non encore considéré-

Le potentiel non encore considéré pour diverses raisons et essentiellement localisé au niveau des affluents et sous-affluents pourrait se prêter à une mise en valeur rapide notamment en ce qui concerne la gamme des petites centrales hydro-électriques parfaitement adaptées à l'électrification et à l'approvisionnement en eau du monde rural.

2.2.15.2- Potentiel hydro-agricole

Le potentiel hydro-agricole du Bassin du Niger démeure à ce jour mal connu.

Les données disponibles présentent souvent des lacunes et sont parfois contradictoires selon les sources.

La superficie totale des terres irrigables dans le bassin dépasse les 2,5 millions d'hectares dont une faible portion est actuellement mise en valeur (moins de 500.000 ha).

Le plus important projet d'irrigation en service dans le Bassin du Niger démeure celui de l'Office du Niger au Mali où le barrage de Markala, qui en constitue l'ouvrage-clé, a été mis en service depuis 1948.

L'Office du Niger totalise actuellement une superficie aménagée de 60.000 ha alors que son plan directeur prévoit près de 1.000.00 ha de terres irrigables.

Les périmètres irrigables associés aux aménagements hydro-électriques actuellement en service sont les suivants :

- . Baguineda-Sotuba (Mali) 3.000 ha
- . Sélingué (Mali) 30.000 ha
- . Kainji (Nigéria)
- . Jebba (Nigéria)
- . Autrités de Développement des bassins supérieur et inférieur de la Bénoué (Nigéria)
- . RBDA de Sokoto (Nigéria)
- . RBDA d'Anambra-Imo (Nigéria)
- . RBDA du Delta du Niger (Nigéria)
- . Lagdo (Cameroun)

A ces différentes possibilités d'aménagements, il convient d'ajouter des nombreux périmètres hydro-agricoles qui sont irrigués soit par pompage soit à l'aide d'ouvrages de prise d'eau pendant les hautes eaux du fleuve (opération riz et blé au Mali, aménagement hydro-agricoles au Niger etc...). Le potentiel de ces périmètres démeure mal connu.

2.2.15.3- Le potentiel de la production piscicole

Le Niger et ses affluents sont très poissonneux et la pêche est active dans le Bassin.

Le potentiel piscicole est estimé en moyenne à 7,5 tonnes par km de cours d'eau et par an. La majeure partie du poisson pêché est fumée ou séchée et vendue sur les marchés riverains du bassin.

Les ouvrages de retenue déjà en service contribuent à l'accroissement de la faune aquatique en raison de l'importance des plans d'eau créés.

2.2.15.4- Le potentiel de la navigation

Depuis les temps anciens, le fleuve Niger et ses affluents constituent parallèlement aux autres modes de transport, une voie de communication particulièrement sollicitée par les populations riveraines.

La navigation artisanale, pratiquée de tout temps, sur le fleuve et ses affluents a connu un développement constant jusqu'à nos jours.

Pendant la période coloniale, il a été organisé un transport fluvial plus moderne sur des biefs naturels séparés par des zones de rapides situés à Sotuba, Labezanga, Awuru, Patassi etc...

La navigation est appelée à jouer un rôle considérable dans le développement du bassin quand la navigabilité du Niger aura été améliorée par des aménagements appropriés.

Le fleuve régularisé pour la navigation pourrait offrir au Mali, au Burkina, au Niger et au Nord Bénin un accès au Golfe du Bénin.

Jusqu'à la construction du Barrage de Kainji en 1968, le fleuve Niger était navigable sur quatre tronçons non communicables:

- a) de Kouroussa à Bamako (PK 3813 à PK 3446)
- b) de Koulikoro à Ansongo (PK 3376 à PK 2000)
- c) de Niamey à Yelwa (PK 1646 à 1140)
- d) De Jebba au Golfe de Guinée (PK 928 à PK 0)

Les tronçons (c) et (d) ont été joints pour la navigation grâce à la construction du barrage de Kainji, par différents canaux et écluses et grâce à l'amélioration des chenaux.

La mise en service du barrage de Jebba a contribué à noyer les rapides en aval de Kainji tout en prolongeant la période de la navigation.

La compagnie centrale de transports fluviaux du Nigéria appelée maintenant " Compagnie de Transport Niger-Benue" a son siège à Warri dans l'Etat du Delta avec des escales à Ontsha, Sapele, Burutu, etc.

Au Mali, la navigation joue un grand rôle dans le désenclavement intérieur du pays et se pratique sur les biefs (a) et (b) séparés par les rapides de Sotuba et de Kénié.

De Kouroussa (Guinée) à Bamako (Mali) le fleuve est navigable en moyenne quatre mois dans l'année, mais concurrencé

par la route qui lui est parallèle, de sorte que sur cette section le trafic fluvial ne dépasse guère les 5.000 T/an.

De Koulikoro (terminus du Chemin de Fer Dakar-Bamako) à Ansongo, la navigation se pratique durant 6/7 mois en moyenne par an et le trafic atteint les 60.000 T/an et 50.000 passagers/an.

A l'aval d'Ansongo, les rapides de Labezanga (situés à la frontière Mali-Niger), constituent un obstacle infranchissable à la navigation.

La navigation commerciale au Mali est le fait de la "Compagnie Malienne de Navigation" qui dispose d'une capacité totale de transport estimée actuellement à 9.000 T.

- Au Niger, la navigation commerciale n'est pas organisée. Le trafic fluvial est assuré par des artisans outillés de façon sommaire qui transportent des produits alimentaires d'un marché riverain à l'autre.

2.2.16- Situation budgétaire actuelle- Fonctionnement

a) Contributions des pays membres

Le tableau No.1 en annexe reflète la répartition du budget de l'ABN à la fin du premier semestre 1994. On y remarquera qu'au 30 Juin, les arriérés de contributions (1) qui s'élève à plus d'un demi milliard de FCFA ainsi que la clé de répartition actuellement en vigueur qui indique qu'aucun Etat membre ne paye plus de 15 pour cent des contributions!

Certains pays comme le Mali et le Nigéria sont en avance de paiement, respectivement de 39.339.784 F CFA et 45.941.860 F CFA. En outre, on signalera qu'au 30/09/94, seule la Guinée a épargné tous ses arriérés de contributions avec un dépassement de 31.124.262 F CFA.

Il est important de noter que de 1989 (2ème Semestre) à 1992, l'ABN n'a pas eu de budget de fonctionnement du fait de la non tenue de sessions du Conseil des Ministres. Pendant cette période l'organisation a fonctionné très difficilement grâce au recouvrément de certains arriérés de contributions.

b) Recettes extraordinaires

L'ABN a généré quelques ressources à travers la location de certains équipements et la réforme d'autres.

2.3- Analyse critique de l'Organisation

2.3.1- Difficultés de fonctionnement de l'ABN

Comme la plupart des nombreuses organisations intergouvernementales de la sous-région, l'Autorité du Bassin du Niger est confrontée à de sérieux problèmes de fonctionnement dont les plus aigus sont essentiellement d'ordre financier.

Ces problèmes sont nés des faits suivants qui ont engendré un cercle vicieux au sein duquel les responsabilités semblent partagées :

Manque d'un cadre adéquat de coordination et d'harmonisation entre les programmes en cours à l'ABN et ceux des Etats membres.

En élaborant la structure de l'ABN, il n'a pas été bien perçu la nécessité de la mise en place :

- d'un organe central chargé de la planification et de la coordination des activités menées par l'ABN ainsi que de leur harmonisation avec celles des Etats membres dans le cadre du développement intégré du Bassin.

Cette condition avait pourtant été posée par certains bailleurs d'assistance comme préalable à leur intervention aux côtés de l'ABN.

Cette carence organique a causé un désordre dans le fonctionnement du Secrétariat Exécutif dont la tâche a été de plus compliquée par la réticence des Etats membres trop sensibles à leur souveraineté dès lors qu'il s'agit de mettre en valeur dans un cadre régional, les ressources relevant de leur territoire national.

2.3.2- Manque d'un cadre approprié de concertation avec les bailleurs de fonds

La structure de l'ABN n'a également pas été dotée d'un Comité Consultatif chargé de maintenir des relations suivies entre elle et sa communauté de Bailleurs d'Assistance.

Jusqu'à présent, la collaboration avec les bailleurs d'assistance s'est faite de façon Ad'hoc, ce qui n'a pas permis de tirer meilleur profit de leur assistance.

2.3.3- Faible réalisation des actions inscrites au Plan Biennal de Développement (1981 - 1983).

Dès sa création, l'Autorité a centré ses efforts sur la mise

en oeuvre du Plan Biennal 1981 - 1983 qui, en dehors de son caractère ambitieux, n'a été que trop hâtivement élaboré sans la participation effective des Etats membres et l'association intime des bailleurs d'assistance à l'ABN.

Par ailleurs, les carences organiques signalées plus haut et la surestimation des moyens réellement mobilisables auprès des Bailleurs et des contributions des contre-partie payables par les Etats membres n'ont pas permis la réalisation à un niveau satisfaisant des actions inscrites au plan.

2.3.4- Textes fondamentaux et mode de recrutement du personnel

Dans la pratique, plusieurs éléments de ces textes ont montré leurs faiblesses, notamment pour ce qui concerne le statut du personnel.

Le recrutement du personnel sur les seuls critères de compétences ne semblent pas satisfaire certains pays membres qui préfèrent s'en tenir au mode habituel de nomination. Aussi, les fonctionnaires ne se sentent pas en général responsables vis-à-vis de l'Organisation.

2.3.5- Manque de coopération dynamique avec les OIG de la sous-région et manque de recentrage des activités de l'ABN

Plusieurs pays sont à la fois membres de l'ABN et d'une ou plusieurs OIG, de la sous-région. Il a manqué un cadre de coordination et de concertation entre l'ABN et ces OIG afin d'éviter les double-emplois et économiser les efforts.

L'appartenance de plusieurs pays à l'ABN a été jusqu'à maintenant motivée par des raisons de solidarité bien que leurs tranches du Bassin ne revelaient pas pour eux d'une priorité.

2.3.6- Mauvaise gestion de l'Autorité pendant les exercices budgétaires 1982 - 1983 notamment

Les présomptions qui ont pesé sur le Secrétariat Exécutif quant à la mauvaise gestion budgétaire des exercices 1982 - 1983 combinées avec la non réalisation correcte du Plan de Développement Biennal, ont créé un désintéressement total ou partiel chez la plupart des Etats membres qui ne s'acquittent plus de façon régulière de leurs contributions budgétaires.

2.3.7- Difficultés financières de l'ABN

Les retards de paiement des contributions ne sont pas à priori chose nouvelle à l'ABN. La CFN avant elle a eu à souffrir

du même problème mais la situation financière n'avait jamais atteint le seuil critique des deux exercices budgétaires écoulés (1984 - 1985). Le non paiement persistant des contributions par certains Etats membres ont paralysé les activités de l'Autorité qui n'est plus capable d'honorer même le minimum des obligations de contrepartie exigées par certains bailleurs d'assistance.

L'examen des documents relatifs à la gestion fait apparaître:

- 1) qu'aucun quitus n'a été obtenu pour la gestion des exercices budgétaires 1982 et 1983 (cf 10ème Session du Conseil des Ministres - Conakry, Mai 1983).
- 2) des difficultés de recouvrement des contributions, compromettant l'existence même de l'Organisation ;
- 3) la mauvaise gestion des dossiers comptables ;
- 4) le manque de comptable.

2.3.8- La clé de répartition des contributions

Le rapport de la mission d'étude de restructuration de l'ABN (Août 1986) insistait sur le fait que "les intérêts des Etats membres dans la mise en valeur des ressources du bassin différant de façon notable, il serait logique que les engagements à supporter les charges de l'organisation ne soient pas les mêmes".

Aussi, les consultants avaient envisagé trois hypothèses sur lesquelles la clé de répartition des contributions a été élaborée (voir tableau No.1). Il semble que cette répartition ne tienne pas suffisamment compte des intérêts particuliers des différents Etats membres et s'appuie un peu trop sur "la solidarité africaine".

Suite à la récente mission ABN/MULPOC sur le terrain conduite par le Secrétaire Exécutif de l'ABN et les discussions qui ont eu lieu avec les responsables nationaux, il ressort qu'une nouvelle clé de répartition des contributions s'avère indispensable et équitable afin de faire participer activement tous les Etats membres. Cette nouvelle clé de répartition des contributions devrait davantage refléter l'intérêt que chaque pays tire du Bassin; en particulier selon qu'ils se trouvent sur le cours principal ou sur un affluent ou un sous-affluent. (Voir Recommandation No.8 et Tableau No.2)

La paralysie liée aux difficultés mentionnées ci-dessus, a entamé la crédibilité de l'organisation auprès de ses bailleurs d'assistance au point que ceux qui étaient déjà engagés dans la réalisation de certaines actions se sont retirés pour la plupart.

La situation de crise que vit l'ABN depuis 1983 a amené toutes les parties concernées (Etats membres - Bailleurs d'Assistance) à s'interroger sur le caractère opérationnel de la structure mise en place. Plusieurs réunions d'experts et de Conseils des Ministres se sont succédées sans toutefois pouvoir relancer l'organisation.

Ce manque de crédibilité a été accentué du fait du paiement par les Etats membres des salaires de leurs ressortissants à défaut du versement de leurs contributions respectives. Une telle situation a paralysé davantage les activités opérationnelles de l'Organisation par l'absence prolongée des fonctionnaires en quête de leurs salaires dans leur pays.

Ainsi, la 14ème Session du Conseil des Ministres, tenue du 3 au 8 Mars 1986 à Niamey, s'est fortement préoccupée de la situation et par ses résolutions n° 1 et N° 12 décidé de convoquer une Session Extraordinaire en Juin 1986 pour revoir la situation actuelle de l'ABN et adopter une structure dynamique, adaptée aux objectifs qui ont prévalu à la création de l'organisation et économiquement plus en rapport avec les moyens des Etats membres.

Cette préoccupation a été réitérée à la dernière session du Conseil des Ministres de l'Organisation qui a mandaté le présent rapport.

On ose donc espérer que ce rapport, qui se fait l'écho des cris d'alarme lancés par les plus hautes autorités de l'ABN, servira de déclencheur pour promouvoir la réhabilitation de l'Organisation en ayant constamment à l'esprit que dans le cadre de la connaissance hydrologique de l'environnement du Bassin du Niger, l'ABN a fait d'importantes réalisations qui ne demandent qu'à être exploitées.

En effet, la banque de données hydrologiques, topographiques et géomorphologiques des modèles élaborés existante, ainsi que les rapports des études et analyses effectuées sur le Bassin du Niger, constituent des outils indispensables à la maîtrise des eaux du fleuve Niger.

III - PERSPECTIVES

Rappel

Comme on l'aura remarqué dans le chapitre précédent portant sur son bilan, l'ABN a rencontré maintes difficultés qui ont considérablement limité sa performance : manque de soutien financier et même parfois politique des Etats membres à en juger par le très faible taux d'exécution des résolutions des différents Conseils des Ministres; manque de réponse des bailleurs de fonds; confusion dans la définition de l'activité régionale avec comme résultat, une perte graduelle de crédibilité auprès des bailleurs de fonds dont la plupart ont retiré leur soutien à l'ABN à partir de 1987.

Pourtant le but et les objectifs qui ont sous-tendu la création de l'ABN restent toujours d'actualité. C'est ainsi que dès le départ, le but de l'Autorité est de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du Bassin du Niger dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources, notamment dans les domaines de l'Energie, de l'Hydraulique, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Pisciculture, de la Sylviculture et l'Exploitation forestière, des Transports et Communications et de l'Industrie.

Ainsi, l'Autorité fut chargée en ce qui concerne le Bassin du Niger:

- a) de l'harmonisation et de la coordination des politiques nationales d'aménagement afin de s'assurer d'un partage équitable des eaux entre les Etats membres ;
- b) de la formulation en accord avec les Etats membres de la politique générale de développement du Bassin, compatible avec le caractère international du fleuve ;
- c) de l'élaboration et de l'exécution d'un plan de développement intégré du Bassin ;
- d) de la mise en oeuvre et du suivi d'une politique régionale ordonnée et rationnelle de l'utilisation des eaux du Bassin, superficielles et souterraines ;
- e) de la conception et de la réalisation d'études, de recherches et d'enquêtes ;
- f) la formation de plans, la construction, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et de projets réalisés dans le cadre de l'objectif général de développement intégré du Bassin.

termes de la Convention de 1980. Ces objectifs se ramènent désormais à :

- Harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger ;

- Participer à la planification du développement par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré du Bassin ;

- Promouvoir et participer à la conception et l'exploitation des ouvrages et des projets d'intérêt commun.

- Le deuxième élément porte sur l'institutionnalisation des rapports entre l'ABN et ses bailleurs d'assistance dont le rôle est à apprécier à sa juste valeur au stade actuel de l'Organisation.

En approfondissant la réflexion sur l'adéquation des objectifs aux ressources financières mobilisables, on s'aperçoit que les rapports à instaurer entre l'ABN et ses donateurs revêt une importance particulière. Le domaine d'intervention de l'Organisation a concerné jusqu'ici et continuera de concerner pendant au moins les cinq années à venir, pour une large part des activités de pré-investissement, à savoir la collecte des données et les diverses études de préfactibilité afin d'apporter le Conseil aux Etats dans la recherche de l'utilisation harmonieuse et équitable des ressources en eau du Bassin ; c'est à dire rien de spectaculaire au début, pas de mise en œuvre de projets immédiats ; en grande partie des actions qui ne s'accomodent que d'un financement sur subventions non remboursables.

Cette caractéristique de l'ABN amène les Etats membres à ne pas reconnaître de priorité au financement de son programme, face à d'autres besoins dont on connaît l'acuité. Et c'est ainsi qu'on est amené à se tourner vers des sources extérieures qui ont eu jusque là à investir dans le Bassin et dont le rôle à ce titre, est objectivement déterminant. On est obligé, à partir de cette remarque, d'admettre la nécessité d'établir entre ces donateurs et l'ABN, des rapports équitables et confiants. Il faut organiser les relations de travail statutairement entre les trois entités, Secrétariat Exécutif de l'ABN, Cellules Nationales de Planification dans les Etats membres et Donateurs, en reconnaissant à chacune d'elles, sa part de responsabilité.

En tant qu'organe chargé de l'exécution des décisions concertées des gouvernements membres, le Secrétariat Exécutif est la cheville ouvrière de la coopération.

Le Secrétaire Exécutif a le rôle d'animateur central qui a été souligné dans le rapport sur la restructuration.

Le succès dépendra en grande partie de son aptitude à percevoir la dimension de sa mission, de l'esprit de méthode et d'organisation dont il saura faire preuve. Les deux autres facteurs qui influeront considérablement sont d'une part, l'efficacité des structures nationales en place pour le développement du bassin, d'autre part, l'effort financier que les donateurs seraient disposés à consentir.

L'expérience a montré que l'effort financier des donateurs est fonction du consensus atteint entre les trois entités et des assurances qui seraient données à ces donateurs quant à l'utilisation judicieuse de leurs allocations.

Le Comité Consultatif des Bailleurs d'Assistance dont l'institutionnalisation est préconisée fournirait le cadre de la concertation nécessaire pour s'assurer du concours effectif des donateurs. L'organisation du Secrétariat dans sa nouvelle structure devrait permettre aux uns et aux autres de s'assurer que les programmes adoptés d'un commun accord seront correctement exécutés.

L'allègement de la structure du Secrétariat Exécutif dont le principe a été adopté par le Conseil des Ministres Extraordinaire d'Octobre 1986, vise avant tout à réduire les coûts de l'Organisation qui sont à mettre obligatoirement à la charge des Etats membres. Le schéma de la nouvelle structure, tend à ne retenir que trois organes, à savoir :

- Direction de la Planification et de l'Exécution des Etudes;
- Direction de la Documentation et de l'Information ;
- Direction Administrative et Financière.

A l'occasion de l'évaluation des projets de l'ABN effectuée par la Mission d'Appui, il est apparu qu'une large interdépendance existe entre la Direction de la Planification et celle de la Documentation, la première ayant pour mission la collecte des données de la façon la plus exhaustive possible, tandis que la seconde en assure le stockage et la diffusion.

L'expérience de ces dernières années a montré que l'importance du Centre de Documentation n'était pas perçue par le Secrétariat Exécutif et le risque demeure que ce centre ne se hisse pas à la hauteur des outils de collecte des données qui sont ou vont être disponibles.

Si l'on veut éviter que l'allègement de la structure du Secrétariat Exécutif se traduise par l'abandon de l'essentiel du programme, il faut asseoir le financement de ce programme sur l'engagement des donateurs à le soutenir en toute connaissance de

cause ; ce qui implique que ceux-ci soient étroitement associés à sa préparation et à son exécution.

3)- Le troisième élément majeur du dispositif institutionnel, après le Secrétariat Exécutif et le Comité des Bailleurs d'Assistance, est la structure nationale de planification du bassin que chaque Etat doit entretenir et consolider sur son territoire.

La recommandation n° 4 de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres (Octobre 1986) suggère que la forme et le détail des attributions, l'organisation et les modalités de mise en oeuvre de telles structures soient laissés à l'appréciation de chaque Etat.

Il serait souhaitable cependant qu'un certain nombre de principes soient observés par tous les Etats membres dans la composition et le fonctionnement de ces structures pour faciliter les relations avec le Secrétariat Exécutif de l'ABN. Pour ce faire:

a) Dans chacun des Etats membres, un fonctionnaire d'un niveau et d'une qualification suffisamment élevés serait affecté à plein temps au programme du bassin. Il serait l'unique correspondant du Secrétariat Exécutif par lequel transiterait obligatoirement à l'entrée comme à la sortie, tout ce qui concerne le bassin;

b) Ce fonctionnaire est obligatoirement tenu informé par les autorités compétentes de tous les projets nationaux de développement concernant le bassin. Il participera à toutes les réunion du Comité Technique des Experts de l'ABN;

c) Ce fonctionnaire aurait l'initiative de convoquer les réunions de coordination entre les différents services nationaux directement ou indirectement concernés par le développement du Bassin. Il fixe la périodicité de ces réunions dont il adresse régulièrement un compte rendu au Secrétariat Exécutif de l'ABN.

d) Le suivi des activités de l'ABN par ce fonctionnaire nécessite une motivation de ce dernier pour l'ABN.

Toutes les réformes institutionnelles recommandées à l'occasion de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, ont été introduites à titre d'amendement là où cela était nécessaire, dans la convention portant création de l'ABN.

On signalera qu'avec l'exercice de restructuration entamé effectivement en 1987, le personnel de l'ABN compte actuellement (y compris celui d'Hydroneger) : une personne statutaire, 4 cadres supérieurs, 4 cadres moyens et 20 agents d'appui. Ce qui constitue une réduction notable par rapport au personnel pléthorique d'autan. Notons cependant que deux postes de cadres

supérieurs restent à pourvoir, à savoir: celui du Directeur de la Documentation et celui du Directeur des Etudes et Planification. Les moyens à la disposition de l'ABN ne seraient pas suffisants pour procéder actuellement à de nouveaux recrutements.

Le présent rapport partage dans une large mesure, ces décisions de restructuration et recommande leur mise en application effective au fur et à mesure des disponibilités du Secrétariat Exécutif.

3.2- Renforcement des acquis de l'ABN et Perspectives

Comme on l'a montré en passant en revue son bilan, l'ABN a malgré tout des acquis indéniables qu'il faut absolument préserver et renforcer. Il ne serait pas inutile de les rappeler ci-dessous aux fins d'un suivi de tous les jours en vue de leur actualisation, de leur amélioration et de leur extension au bénéfice des Etats membres de l'Organisation.

En effet, les résultats déjà obtenus à partir des projets et études ci-dessous ont permis de mieux connaître l'environnement et les ressources en eau du Bassin.

3.2.1- Renforcement des capacités D'HYDRONIGER

L'une des plus importantes réalisations de l'ABN dans le domaine du suivi, de la collecte et diffusion des données hydrologiques est le Projet HYDRONIGER.

Le projet HYDRONIGER devrait mettre en place un système opérationnel de prévisions hydrologiques en vue de :

- aider les pays riverains du fleuve Niger à lutter contre les inondations ;
- sécuriser la navigation fluviale ;
- promouvoir le développement de la production agricole ;
- accroître le rendement des barrages hydro-électriques

Durant les deux phases le projet a produit de bons résultats relatés plus haut et qui peuvent se résumer comme suit:

* Construction de 7 Centres Nationaux de Prévisions (CNP) et d'un Centre Inter-Etats de Prévisions (CIP) à Niamey ;

* Equipement de ces centres en moyens logistiques et équipements hydrologiques ;

* Recrutement de cadres nationaux pour faire fonctionner le CIP. Actuellement pour les études hydrologiques, le CIP dispose de:

- un hydrologue opérationnel, coordonnateur par intérim;
- un hydrologue programmeur chargé du contrôle et de l'analyse des données;
- un expert en traitement des données chargé de l'exploitation des modèles de prévisions;
- un expert en maintenance;
- onze agents d'appui.

* Mise en place d'un réseau d'acquisition des données en temps réel utilisant la télétransmission.

* Constitution d'une Banque de Données Hydrologiques contenant les jaugeages, étalonnages, côtes et débits de presque toutes les stations des réseaux nationaux et expérimentaux des neuf Etats du Bassin, depuis leur création (soit environ 250 stations).

* Développement de modèles mathématiques de prévisions hydrologiques pouvant prévoir les côtes et débits avec des délais allant jusqu'à 90 jours. Ces modèles ont permis de mieux définir le mécanisme de propagation des ondes de crue du fleuve Niger ;

* Mise en place d'un système informatique spécifique de contrôle et gestion des données de la banque : les données sont gérées par le logiciel HYDROM de l'ORSTOM. Elles sont critiquées, corrigées et les lacunes comblées par le logiciel SYSCAD de HYDRONIGER. Un microordinateur DELL (500 Mo DD- 16 Mo RAM) et une unité de sauvegarde des données utilisées pour ces travaux.

* Formation des Techniciens et Ingénieurs des Etats membres pour des durées de deux semaines à deux ans, dans tous les domaines d'activités du Projet.

* Préparation et diffusion des prévisions hydrologiques, des notes techniques et des annuaires hydrologiques.

Cet acquis important qui est opéré et entretenu avec compétence et dévouement par le personnel actuel, doit être jalousement préservé, soutenu et ses produits finis valorisés conformément à la résolution No.1 de la dernière session du Conseil des Ministres de l'ABN.

On ne pourra trouver meilleur argument pour corroborer cette position que les recommandations formulées en Novembre 1991 par la mission "d'évaluation des bénéfices économiques des prévisions hydrologiques produites par le projet Hydroneiger" qui, sur la base de ses constatations, a "recommandé instamment de préparer

la phase de suivi du projet HYDRONIGER en prenant plein avantage du dynamisme bâti par le Projet, ses ressources, son expertise, sa logistique et l'audience acquise auprès des autorités des pays riverains. Son enforcement permettra:

- (i) consolider la fonction de prévisions hydrologiques du CIP pour répondre à la demande des utilisateurs comme illustrés dans ce rapport ;
- (ii)achever la maîtrise dans la mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger ;
- (iii) développer plus avant son système de gestion de données à la mesure du développement socio-économique et de la conservation de l'environnement en relation avec la mise en valeur des ressources en eau ;
- (iv) bâtir l'expertise nationale dans ces domaines de façon à rendre la gestion nationale entièrement (ou quasi-entièrement) capable de traiter de tous les aspects de la mise en valeur des ressources en eau, à la fin du projet".

3.2.2- Etude réelle sur les mesures de lutte contre la désertification

Ce projet est actuellement en exécution au Niger (Zone de Torodi).

L'objectif de ce projet étant de trouver les fondements techniques nécessaires pour réaliser des mesures de lutte contre la désertification, basées sur l'exploitation des ressources en eau et sur le développement de l'agriculture, les principaux résultats attendus sont les suivants:

- Technologie de développement et mise en valeur des ressources en eau;
- Technologie de conservation des sols et des ressources eau;
- Technologie pour stabiliser la production agricole;
- Mesures visant à assurer l'équilibre agro-sylvopastoral.

Le projet est encore au stade de la recherche; mais des résultats appréciables ont été obtenus sur la problématique de la désertification et les perspectives sont bonnes quant à une extension du projet à l'ensemble du bassin du fleuve Niger.

3.2.3- Mise au point d'un modèle mathématique du fleuve Niger

Ce projet devrait élaborer un modèle mathématique du fleuve Niger devant simuler l'influence des aménagements existants et futurs sur le régime du fleuve Niger.

Il devrait ainsi permettre de mieux connaître le régime du fleuve afin de pouvoir :

- rationnaliser la gestion des ouvrages existants;
- de bien dimensionner les aménagements futurs.

Ce projet constitua une importante banque de données topographiques et cartographiques du bassin : il effectua l'inventaire complet des données topographiques et cartographiques du bassin du fleuve Niger dans les neuf Etats membres de l'ABN, réalisa des profils en travers et des profils en long bathymétriques du fleuve Niger et élabora un Atlas des données topographiques et cartographiques du bassin du fleuve Niger.

Le modèle est actuellement mis au point pour la section du cours comprise entre la frontière Guinée-Mali et la frontière Niger-Nigéria.

Il a été testé lors des études particulières d'aménagements hydrauliques tels que le Barrage de Sélingué, l'aménagement de l'Office du Niger au Mali et le Barrage de Kandadji au Niger.

Actuellement, il reste d'une part à étendre le modèle à l'ensemble du cours principal du fleuve et à l'ensemble du cours de la Bénoué, et d'autre part à la transférer à Niamey dans une structure propre à l'ABN.

3.2.4- Plan d'aménagement du bassin du fleuve Niger

Initié en 1977, ce projet devrait mettre en oeuvre un plan d'aménagement intégré du Bassin dont l'élément central serait la mise au point d'un modèle de simulation de la sédimentation du fleuve Niger.

- 1ère Phase : le project a collecté une masse importante de données hydrologiques, météorologiques, cartographiques et géomorphologiques du bassin. Une banque de données à gestion informatisée fut constituée. Le logiciel SSRD (Système des Stockage et de Récupération des Données) fut développé pour gérer la Banque. Le projet a réalisé une analyse géomorphologique intéressante du Bassin. Cette 1ère phase s'est terminée en 1984.

- 2ème Phase : La deuxième phase du projet devrait collecter les données concernant la qualité de l'eau, le transport des sédiments. Elle devrait donc poursuivre l'analyse du système fluvial et mettre au point le modèle de simulation de la sédimentation du fleuve Niger. **Cette phase n'a pas pu démarrer effectivement à cause d'insuffisance de moyens financiers.**

3.2.5- Etude de anomalies des crues du Niger

Cette étude a intéressé surtout le Delta Intérieur du Bassin du fleuve Niger. Elle avait pour objectif de déterminer les causes des anomalies des transferts hydrauliques dans le Delta Intérieur du fleuve Niger.

Elle a permis d'avoir une meilleure connaissance du régime hydraulique du fleuve Niger et de l'hydrographie de la zone lacustre. Elle a également permis de mettre au point la méthode du gradient hydraulique qui est actuellement utilisée pour effectuer les transformations hauteurs-débits des stations à tarage non univoque du bassin.

3.2.6- Simulation de l'aménagement hydraulique des cours supérieur et moyen du fleuve Niger

Ce projet devrait servir à définir un plan de répartition équitable des ressources en eau entre les Etats :

- en mettant en valeur les potentialités agricoles et hydro-électriques et
- en améliorant la navigation fluviale par des aménagements appropriés.

Le projet a réalisé une description du Haut et Moyen Niger et de la cuvette lacustre. Il a mis en évidence une perte inter-annuelle de débits dans la cuvette lacustre de l'ordre de 44 % soit 850 m³/s ; cette perte étant essentiellement due à l'évaporation durant l'inondation du Delta Intérieur en période de crue.

Le projet a également révélé que sur la base des infrastructures existantes, il était possible par une gestion concertée de soutenir le débit du fleuve Niger notamment dans la section du cours allant de Tossaye à Malanville.

Le Projet a réalisé d'autres études telles que :

- les études de préfactibilité de l'Aménagement du Haut Niger, en tenant compte du Barrage de FOMI, et de l'Aménagement des Rapides de Kénié ;
- les études des périmètres irrigués et des pêches sur le Niger Moyen, en tenant compte des barrages de Sélingué et de Markala, et des aménagements et barrages de Tossaye, Labezanga,

Kandadji, W et Mekrou, compte tenu du barrage de Kainji.

Le Projet s'est bien terminé en fin 1985 et a fait l'objet d'un important rapport mis à la disposition de l'ABN et qui mériterait d'être exploité.

3.2.7- Centre de documentation

Le Centre de Documentation n'a pas fonctionné normalement entre 1981 - 1988 à cause des difficultés financières de l'ABN. Ce n'est qu'en 1989 que les activités avaient repris. Un bulletin bibliographique a été publié, le second a été préparé sans être achevé faute de moyens financiers.

Mais les activités viennent de démarrer de nouveau, avec la signature en 1993, d'un protocole d'accord avec la BIEF (Banque Internationale d'Information sur les Etats Francophones). La BIEF est un programme décentralisé de l'ACCT auquel est confié le volet "Documentation - Développement" d'une base de données sur tous les aspects liés à la gestion des grands fleuves africains. Dans ce cadre, le Centre de l'ABN devient une structure d'accueil pour la collecte et la saisie des données sur le fleuve Niger. La BIEF a fourni au Centre un équipement informatique et assurera la formation au logiciel CDS/ISIS.

Actuellement, le fonds documentaire du Centre est estimé à dix mille (10.000) unités documentaires. Le personnel comprend un Documentaliste, Analyste-Indexeur, un bibliothécaire et une Secrétaire. Le Directeur du Centre est nommé et n'a pas encore pris fonction faute de moyens

Remarques générales:

Il y va de la survie même de l'ABN que les acquis ci-dessus mentionnés soient renforcés en vue du développement socio-économique du bassin en général et de la sécurité alimentaire en particulier. On ne repétera jamais assez, en soulignant qu'un programme d'autosuffisance alimentaire en Afrique de l'Ouest ne pourra atteindre pleinement ses objectifs sans une politique cohérente de maîtrise et d'exploitation des ressources en eau qui permettront :

- de sécuriser la production agricole en brisant la dépendance aux aléas climatiques ;

- d'accroître le revenu des Etats par le développement de la pêche, la sylviculture, l'élevage, la navigation, l'hydro-électricité, l'industrialisation etc... .

Avec Hydroneger et d'autres études et projets qui ne demandent qu'à être concrétisés, l'ABN dispose d'outils performants pour la gestion rationnelle des ressources en eau du bassin.

3.3- Perspectives immédiates et Cadre général d'intervention de l'Autorité du Bassin du Niger

En matière de mise en valeur de bassins fluviaux comme celui du Niger, les trois règles d'intervention suivantes sont généralement prises en compte:

- (i) accorder la priorité aux projets intéressant au moins deux Etats membres;
- (ii) à l'intérieur des secteurs prioritaires retenus, opter en faveur des projets d'envergure suffisante pour avoir un impact, même indirect, sur le développement de l'ensemble du bassin ou des Etats membres;
- (iii) à titre exceptionnel, favoriser un projet (apparemment d'importance mineure), mais permettant à deux ou plusieurs Etats de tirer des avantages de la coopération économique et technique.

A cette phase critique de l'ABN où un pays menace de suspendre sa participation à l'Organisation, la dernière règle devait retenir l'attention. Une telle approche a été du reste suggérée par des responsables nationaux lors de la mission sur le terrain. Il ont mis le Secrétariat Exécutif en garde contre "les projets grandioses".

Dans cet ordre d'idées, il est proposé une fiche de projet qui pourrait intéresser tous les pays membres de l'ABN.

Il s'agit de la "promotion des cultures maraîchères au sein de quelques groupements féminins de la Vallée du fleuve Niger". Ce profil de projet, soumis à l'ABN par le MULPOC de l'Afrique de l'Ouest en vue d'une collaboration dans sa mise en oeuvre, comme objectif principal de développement, la participation active et responsable des femmes dans la production vivrière en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans la vallée du fleuve.

Outre cette activité dont le financement pourrait être rapidement recherché et l'exécution diligentée en étroite collaboration avec les projets nationaux similaires, une autre préoccupation non moins immédiate serait l'élaboration d'un cadre

juridique d'intervention de l'ABN afin de faciliter les études, la réalisation, l'exploitation, la gestion des ouvrages et la définition du statut juridique de ces ouvrages.

Cette question légale d'intervention de l'ABN revêtira de plus en plus un caractère préoccupant comme en témoigne le Memorandum du Gouvernement Nigérian soumis à la dernière session du Conseil des Ministres de l'Organisation. (Réf. Mémorandum en date du 29 Juin 1994 de Son Excellence Alhadji Isa Mohamed, Ministre Fédéral des Ressources en Eau et du Développement Rural, Ministre de tutelle de l'ABN de la République Fédérale du Nigéria ; 16ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN ; Bamako, 30 Juin - 1er Juillet 1994) ;

Aussi, une deuxième fiche de projet sera annexée au présent rapport afin de recruter des consultants indépendants pour préparer un document qui aurait l'agrément des Etats membres.

Enfin et ce n'est pas des moindres, une troisième fiche de projet concerne le financement de la 3e phase du projet Hydroneger. Cette fiche de projet reprend dans ses grandes lignes celle qui avait déjà été formulée par la "Mission de Consultation pour l'ABN", présentée par Roger Berthelot (Niamey 4-5 Mai 1992) et qui désignait le PNUD et la CEE notamment, comme sources de financement probables.

Une des plus importantes tâches du Secrétariat Exécutif sera de préserver et de développer les acquis de l'ABN qui sont d'une valeur inestimable: Hydroneger, Jalda et le Centre de documentation dont il a été question plus haut et ceci, dans un environnement durable de toute la zone d'intervention.

Une fois que sa crédibilité aura été restaurée par le biais de l'exécution des activités ci-dessus énumérées, l'on sensibilisera les partenaires afin d'entreprendre les projets relatifs :

- au reboisement du bassin;
- à la lutte contre la jacinthe d'eau;
- à la sauvegarde du fleuve Niger et de ses affluents
- à la sédimentologie et la qualité de l'eau;
- à la restauration des berges du fleuve et de ses affluents.

IV - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. CONCLUSIONS

(1) Il est incontestable que dans le domaine de la connaissance du fleuve Niger, des résultats appréciables ont été obtenus dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données hydrologiques. En effet, quatre projets principaux de l'ABN s'intéressent ou se sont intéressés à cette activité.

Ce sont :

a) HYDRONIGER dont les prévisions servent aux objectifs de développement suivants :

- protection des vies humaines et des biens contre les inondations et la sécheresse ;

- la sécurité et la régularité de la navigation ;

- l'accroissement de la production d'énergie hydro-électrique ;

b) le modèle de simulation de la sédimentation du fleuve dont la première phase, à savoir la collecte des données de base sur le bassin (Hydrologiques, météorologiques, cartographiques, géomorphologiques et la constitution d'un système de stockage et de récupération des données (SSUD) a été menée à bonne fin ;

c) le modèle de simulation de l'aménagement hydraulique des cours supérieurs et moyens qui a été élaboré afin de servir à la définition d'un plan répartissant les ressources en eau de manière équitable entre les Etats, en mettant en valeur les potentiels agricoles et hydro-électriques et en améliorant la navigation par des aménagements appropriés.

d) le modèle mathématique du Niger a été mis au point pour la section comprise entre la frontière Guinée - Mali et la frontière Niger-Nigéria.

(2) A ce tableau de réalisations, il faudrait ajouter le Projet JALDA de lutte contre la désertification qui est actuellement avec HYDRONIGER les deux seuls projets qui soient encore fonctionnels.

(3) Le Centre de Documentation qui a été mis en place en 1971, a constitué l'essentiel du legs de la CFN à l'ABN. C'est une composante rigoureusement indispensable de l'Organisation qui a subi de plein fouet la crise de l'ABN.

(4) La restructuration en cours doit être poursuivie aux fins de développer la capacité professionnelle de l'ABN par :

- le choix d'hommes qualifiés aux postes vacants au fur et à mesure de la rentrée des contributions ;
- la mise en place des cellules nationales de développement qui seront à la charge des Etats ;
- la coopération étroite avec les structures similaires d'intervention et notamment l'Autorité du Liptako-Gourma, le CILSS et la CEDEAO, spécialement dans le domaine de la recherche, de la formation et toute autre activité visant la mise en valeur du bassin du fleuve Niger ;
- la mise en place effective d'un Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds ;

(5) Des tentatives ont été faites pour mettre au point un cadre légal d'intervention et cela, depuis la 9e session du Conseil des Ministres tenue à Conakry du 16 au 21 Novembre 1981 où la résolution No.1 invitait le Secrétaire Exécutif de l'ABN à se pencher "plus particulièrement sur les questions afférentes à la garantie des emprunts, aux conditions d'exploitation, de réalisation et de gestions des ouvrages et à la définition du statut juridique des ouvrages". La dernière session du Conseil des Ministres de l'ABN a posé avec acuité ce problème à travers le dépôt par la délégation Nigéria, d'un memorandum y relatif;

(6) La modicité actuelle des moyens de l'ABN et le peu d'empressement mis par les Etats membres à payer leurs contributions statutaires font encore planer le doute sur la crédibilité de l'Organisation. Aussi, faudrait-il revoir la clef de répartition des contributions et intéresser plus encore les Etats non riverains par des actions telles que: l'hydraulique villageoise, la culture maraîchère ou la lutte contre la désertification à travers l'extension du projet JALDA.

(7) Dans l'élaboration de la clé de répartition des contributions actuellement en vigueur, il apparaît que l'on a pas suffisamment tenu compte des intérêts respectifs des Etats membres dans la mise en valeur du bassin; d'où la nécessité d'y remédier afin de permettre à l'Organisation de progresser en bonne harmonie.

4.2. RECOMMANDATIONS

Sur la base des conclusions sus-mentionnées et compte tenu des suggestions recueillies auprès des responsables nationaux lors de la mission sur le terrain, des recommandations suivantes pourraient être formulées :

(i) La restructuration de l'ABN telle qu'endossée par le dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN a le grand mérite de répondre aux préoccupations actuelles de l'Organisation et devrait être mise en oeuvre sans délai par:

a)- l'étoffement du Secrétariat Exécutif avec des cadres compétents ayant le sens des responsabilités de telle façon qu'il puisse, à court, moyen et long terme, répondre à ses tâches sous-régionales : évaluation des potentialités du bassin du Niger, préparation de plans directeurs de développement, renforcement de son héritage et extension des études et activités nécessaires pour acquérir une connaissance suffisante des ressources en eau et des conditions de leur gestion;

b)- la convocation rapide du Conseil Consultatif des bailleurs d'assistance afin d'établir un dialogue permanent avec les donateurs et bénéficier des ressources nécessaires pour poursuivre les activités déjà entamées ainsi que pour amorcer de nouveaux projets qui pourraient intéresser tous les Etats membres;

c)- la mise en oeuvre diligente des cellules nationales dont les responsables pourraient être appelés "Correspondants Nationaux de l'ABN (CONABN)" aux fins d'établir une communication permanentes entre le Secrétariat Exécutif, ses agences spécialisées et les structures correspondantes des Etats membres.

(ii) L'appel aux Etats membres et au Secrétariat Exécutif de l'ABN afin qu'ils mettent en place un mécanisme approprié pour former un cadre juridique adéquat, des traités ayant force de loi pour orienter et réguler l'utilisation efficiente et la répartition équitable des ressources en eau du Bassin du fleuve Niger (voir fiche de projet en annexe II).

(iii) La valorisation des produits d'Hydroneiger afin d'en faire à la longue, une agence spécialisée de l'ABN qui puisse s'autofinancer et réduire ainsi les charges de l'organisation. Parallèlement, le financement de la 3e phase du projet s'avère nécessaire et opportune.

(iv) Le projet JALDA de lutte contre la désertification devrait sortir maintenant du stade de la recherche pour couvrir graduellement tous les pays membres de l'ABN;

(v) L'appel pressant aux Etats membres pour honorer leurs obligations financières vis-à-vis de leur Organisation, si possible en révisant les clefs de répartition des contributions afin d'alléger encore plus, la part des Etats non riverains.

(vi) La réhabilitation du Centre de documentation devrait se poursuivre afin de mener à bien ses activités et servir une clientèle qui pourrait rémunérer les services rendus.

(vii) La protection de l'environnement et en particulier, la sauvegarde du fleuve menacé par l'ensablement et la prolifération de la jacinthe d'eau tout le long de son cours.

(viii)- Vu la situation financière dramatique de l'ABN due dans une large mesure aux intérêts respectifs des Etats membres dans la mise en valeur du bassin,

- tirant la leçon de l'expérience et
- compte tenu des réactions suscitées au cours de la mission sur le terrain,

il est fortement suggéré la répartition suivante des contributions basée, non seulement sur les trois hypothèses avancées par la mission de restructuration de 1986, mais aussi sur un coefficient de pondération calculé à partir des avantages passés et attendus de la mise en valeur du bassin au profit de chacun des Etats membres de l'ABN:

BENIN.....	5 %
BURKINA FASO.....	4 %
CAMEROUN.....	7 %
COTE D'IVOIRE.....	5 %
GUINEE.....	10 %
MALI.....	20%
NIGER.....	18 %
NIGERIA.....	30 %
TCHAD.....	1 %

ANNEXES**ANNEXE I-****MISSION SUR LE TERRAIN- LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET CONCLUSIONS DES DISCUSSIONS-**

01-02/09/94 : **BURKINA FASO**

1.1. AUTORITE DU LIPTAKO GOURMA

Personnes rencontrées :

MM. - André Kaboré, Chef Service Documentation, Informations et Relations Publiques assurant l'intérim du Sécrétaire Général.

- Check Abdel Kader KEITA, Chef Département Infrastructure, Industrie et Mines,

- ISSA L. François, Chef bureau de Suivi et d'Evaluation ;

- Abdou GADO, Chef service Infrastructures et Communications.

Conclusions des discussions:

- ABN peu connue à cause des manques de réalisations concrètes sur le terrain.

- Objectifs ABN et ALG presque similaires et 3 pays en sont membres à la fois (Mali, Niger, Burkina) ;

- Nécessité coordonner les actions et aussi coopération pour la réalisation de certains objectifs communs (Barrages Tossaye, Kandadji, W), ou autres projets ;

- réflexion en commun sur l'élaboration des textes juridiques ;

- voir possibilité création pour l'ABN d'un fonds spécial pour études et autres réalisations afin de minimiser les contributions des Etats;

- participation aux réunions organisées par l'une ou l'autre ;

- nécessité réalisation sur le terrain pour mieux faire connaître l'ABN par le public ;

- cellules nationales, mais envisager appui à leur fonctionnement.

1.2. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Personnes rencontrées :

MM. - Dabiné Bonoudada, Directeur de la Planification et de la Prospection ;

- Frédéric Nouhou, chargé de recherche et d'étude.

1.3. MINISTÈRE DE L'EAU

MM. - Paul Hado ZABRE, Conseiller Technique

- Diallo Ousmane, Directeur de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques ;

- Jean Pierre MINH, Directeur Adjoint de l'Inventaire des Ressources en Eau.

Points retenus:

- Burkina Faso n'a pas eu le temps de réfléchir sur le dossier, mais enverra des observations ultérieurement.

- Réaffirmation intérêt pour l'ABN

- Tenir compte des difficultés des pays qui participent à plusieurs OIG.

- Nécessité coopération avec les OIG pour éviter les doubles emploi et économiser les efforts, voir même la question de rationalisation;

- Faire des réalisations concrètes pour faire connaître l'ABN et avoir des retombées directes pour les pays (type cultures maraîchères, HYDRONIGER, etc...),

- Revoir la clé de répartition pour tenir compte de l'intérêt des pays dans le bassin ;

- Nécessité appui ABN par les pays dans la recherche de financement ;

- Gestion financière et administrative à assainir ;

- Utilisation au maximum des compétences nationales ;
- Identifier les domaines où il est nécessaire de poursuivre la réflexion ;
- Insistance sur l'importance de l'impulsion que doivent donner à l'ABN les pays sur le fleuve (Mali, Guinée, Niger, Nigéria, Bénin) et pour pouvoir entraîner les autres.
- Ajuster le traitement des personnel en fonction des moyens des pays membres.

1.4. CILSS

Personne rencontrée :

M. IDE BANA : Conseiller Juridique en Gestion des Ressources Naturelles, assurant l'intérim du Secrétaire Exécutif

Points retenus:

- approbation idée de coopération entre OIG pour éviter la dispersion des efforts et les doubles-emplois ;
- CILSS et ABN peuvent ensemble convenir du montage de Projets dans le cadre de la Convention Internationale pour la lutte contre la désertification en Afrique ;

BENIN (05 - 06 Septembre 1994)

Personnes rencontrées :

Ministère des Mines, Energie et Hydraulique :

- MM. - Charles Elisha Adjanouhoun, Directeur de Cabinet ;
 - Paul Nakpokou, Chef de Cabinet ;
 - André TOUPE, Directeur de l'Hydraulique ;
 - Allé Grégoire, Chef Service Ressources Hydrauliques,
 - Mamadou Abouki, Chef Service Infrastructures.

Points retenus:

- Manque de réalisations concrètes sur le terrain en dehors de HYDRONIGER ;
- Actions en cours pour faire revenir les autorités politiques béninoises sur leur décision de suspendre leur participation à

l'ABN ;

- Confirmation disponibilité du Bénin à coopérer dans le cadre de l'ABN ;
- Inquiétude face à reprise même situation qu'auparavant ;
- Bénin préfère audit externe à audit interne, mais néanmoins souscrit à l'objectif de l'étude ;
- nécessité sensibilisation au plus haut niveau politique (sommet Chef Etats et Gouvernement) et des bailleurs de fonds ;

Concernant le Plan de l'étude :

- faire un petit document mais très insistant ;
- insister sur l'analyse critique financière et institutionnelle de l'ABN en soulignant l'incapacité des pays à honorer leurs engagements ;
- tout faire pour gagner la confiance des bailleurs de fonds ;
- revoir les objectifs de l'ABN en fonction de l'évolution politique et économique des pays ;
- essayer de sauver les acquis ;
- réorganiser le Secrétariat avec des objectif plus précis ;
- examiner la coopération dans le cadre de la rationalisation envisagée par la CEDEAO ;
- favoriser les projets visant l'intégration régionale ;
- privilégier des choix techniques sur les choix politiques et insister sur l'impact des projets sur les économies des pays ;

CÔTE D'IVOIRE (06 Septembre 1994)

Personnes rencontrées :

- MM.
- A. DJOUKA, Directeur de l'Eau
 - Mamadou SACKO, Sous-Directeur de l'Eau
 - Patrice K. Konan, SDH - Etudes
 - Aka Benié Adolphe, Dept Exploitation ;
 - Gouba Bi Tie Albert Replmentation et Gestion des Ressources en eau ;
 - Gadou Abel N. Chef Département Informatique.

Points discutés:

- - préciser les objectifs de l'ABN ;
- Confirmation participation dans coopération cadre ABN ;
- Souhait geler activités ABN (SE) en attendant (cf position Bénin) ;
- Intérêt pays dans ABN non encore précisé ;
- rappelé participation Côte d'Ivoire à ABN par solidarité car le Bassin du Niger n'est pas une priorité pour la Côte d'Ivoire ;
- éviter les projets grandioses ;

- encourager les petits projets à impact direct sur les économies des pays ;
- appuyer structure légère ABN et à étoffer en fonction de l'acquisition de financement pour de nouvelles activités ;
- encourager et appuyer l'exécution de certains projets par les pays sous la supervision de l'ABN ;

- insister sur la classification des pays par intérêt dans le Bassin ;

- renforcer et appuyer HYDRONIGER et ses composantes nationales en tant que expérience appropriée et réussie.
- étendre l'expérience de JALDA aux autres pays ;

- assurer une contrepartie (contribution) pour intéresser les bailleurs de fonds.

- que les pays directement intéressés entraînent les autres ;
- ajuster le traitement du personnel du personnel de l'ABN par rapport aux moyens des pays ;

- les pays doivent être en mesure de poursuivre les projets après l'arrêt de l'assistance extérieure.

- Nécessité bonne gestion administrative et financière.

- coordonner les actions de l'ABN avec les autres OIG pour éviter les doubles-emplois et économiser les efforts ;

- appui de l'idée d'une réunion d'experts sur le draft de l'étude;

- nécessité utilisation des compétences nationales.
- nécessité que les pays appuient l'ABN auprès des Bailleurs de Fonds ;

~~CONFIDENTIEL~~ (09/09/94)

Personnes rencontrées:

4.1. Ministère du Plan

- MM. - SANOU, Directeur Adjoint à l'intégration
- S. BALDE, Directeur de l'Hydraulique
- Bako, Direction de l'Hydraulique.

Points discutés:

- appui à la coopération dans le cadre du Bassin pour des raisons géographiques et historiques ;
- appui à l'objectif visé par l'étude et attente de résultats tangibles pour la relance de l'Organisation ;
- observation sur le plan de l'étude comme suit :
- Combiner 1.3. et 1.4. en objectif de l'étude

- 2.1. Etudes et réalisation ;
2.3. Analyse critique de l'Organisation ;
2.4. Programme minimum d'activités ;
 a) Renforcement des activités en cours.
 b) Nouveaux projets

Reste sans changement.

- Préparer des projets légers à impact direct sur les économies des pays et qu'on peut réaliser rapidement avec le concours des bailleurs d'assistance (type cultures maraîchères, actions de lutte contre la désertification, etc...)
- Colloque sur la sauvegarde du fleuve Niger, à organiser de préférence en Guinée ;
- préparation par Guinée d'un document sur l'impact de l'ABN en Guinée ;
- tenir compte de l'état de paiement de contribution comme critère dans la sélection des candidats ;
- tout faire pour éviter les payements des salaires par les pays à leurs ressortissants ce qui est un signe de manque de crédibilité de l'Organisation ;
- nécessité présence de l'ABN sur le terrain (réalisation) ;
- révision clé de répartition des contributions ;

4.2. Bureau de l'OUA

M. IBRAHIMA Kégnéko Diallo, Coordonnateur International du Projet "Aménagement du Fouta Djallon".

- intéresser l'ensemble des pays par des réalisations concrètes, comme exemple de HYDRONIGER qu'il faut renforcer ;
- recenser les projets en cours en Guinée et voir comment coopérer avec eux. Projet "Projet Fouta Djallon" tout à fait disposé à coopérer avec ABN ;
- les actions seront intéressantes, par exemple dans les domaines du désensablement ;
- lutte contre désertification (feux de brousse, protection des sols, reforestation etc...)
- de la protection des berges

~~MAIT~~ (12 - 13 Septembre 1994)

Personnes rencontrées

Ministère des Mines, de l'Hydraulique et Energie:

- MM.
- ADAMA SANOGO, Directeur de Cabinet ;
 - Sitapha TRAORE, Conseiller Technique, Ministère des Mines, Hydraulique et Energie ;
 - SEKOU HAIDARA, Chef Division Aménagement fluviaux, Direction Hydraulique et Energie.
 - HOUSSEINI AMADOU MAIGA, Division Aménagement fluviaux, Direction de l'Hydraulique et Energie.
 - HAMIDOU DIALLO, Conseiller Technique.

Points discutés:

- ABN, un outil unique de coopération pour la gestion concertée des ressources du Bassin ;
- signaler responsabilité des pays dans le manque de réalisations de l'ABN ;
- signaler la responsabilité particulière dans le fonctionnement de pays situées sur le cours principal (Mali, Guinée, Niger, Nigéria et Cameroun) du fleuve ;
- nécessité d'appui politique à l'ABN au plus haut niveau politique et aussi au niveau certaines personnes ressources ayant

une audience nationale reconnue (actions de sensibilisation à mener par l'équipe dirigeante du Secrétariat Exécutif et les correspondants de l'ABN au niveau des pays ;

- nécessité nomination d'un correspondant national au niveau de chaque pays et prise en charge de ses activités ;

- identifier les potentialités du bassin dans chaque pays afin de faire ressortir son intérêt dans l'ABN et envisager une clé de répartition en conséquence.

Activités

Préservation des acquis (HYDRONIGER, Extension JALDA, Centre de Documentation, Nouveaux projets légers, réalisables en peu de temps et avec un impact direct sur les économies des pays membres en mettant l'accent sur les aspects environnementaux du Bassin.

- action de sensibilisation sur la sauvegarde du Bassin (ateliers, colloques, séminaires, brochures publicitaires etc...) .
- projet de cultures maraîchères pour les femmes ;
- coopération :

- *avec ALG dans tous les domaines intéressant leurs activités, notamment, la modélisation sédimentologique du fleuve Niger, la simulation hydraulique extension et transfert du modèle SOGREAH, la gestion des ressources en eau (aspects juridiques), la formation du personnel, la recherche de financement.

- *avec le CILSS, dans le domaine de la lutte contre la désertification (convention de lutte contre la désertification en Afrique), la formation du personnel (à travers AGRHYMET) etc...

- la préparation d'un cadre de consultation avec les bailleurs de fonds (après confirmation de l'appui de l'ABN par les Etats),
- préparation des Etats à prendre en charge les acquis des projets à la fin de l'assistance extérieure.

APPORTS BUDGETAIRES

- conception de projets en tenant en compte les difficultés conjoncturelles des pays ;
- valorisation des produits des projets en cours
- contribution des Etats. Ces contributions à long terme seront remplacées par une redevance sur les utilisations de l'eau du fleuve (les ouvrages hydro-agricoles, hydro-électriques, les compagnies de navigation fluviale, les sociétés des eaux, etc...). moyennant un travail de sensibilisation.

NIGER (27/09/94)

Personnes rencontrées :

MM. - ISSA SOUMANA, Directeur des Ressources en Eau, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

- SOULEY ADAMOU, Directeur de l'Intégration, Ministère du Plan.

Conclusions des discussions

- regret blocage activités ABN malgré différentes tentatives de leur relance ;
- indiquer objectif initial de l'ABN dans le plan de l'étude ;
- les efforts appréciables consentis par le Niger sur les fonds de son cip national PNUD dans le fonctionnement de HYDRONIGER suite à l'arrêt de l'assistance extérieure, et l'affectation au Secrétaire exécutif d'un logement administratif.
- la paralysie de l'ABN a démobilisé plusieurs bailleurs de fonds, surtout à cause du non respect par les pays membres de leurs obligations de vis à vis de leur organisation.
- manque de soutien politique des pays ;
- cibler dans le rapport les besoins réels et prioritaires des pays ;
- nécessité que les pays appuient l'ABN dans la recherche des financements ;
- confirmation appui du Niger à la réalisation des objectifs de l'ABN ;
- nécessité disposer d'un instrument juridique pour la gestion coordonnée et concertée des ressources en eau du Bassin ;
- approbation de petits projets intéressant tous les pays ;
- recrutement du personnel à l'ABN devant se faire sur une base d'évaluation rigoureuse, au besoin par un organe indépendant ;
- nécessité évaluation périodique de l'ABN et de son personnel ;

- appui aux objectifs de la Phase III HYDRONIGER ;
- nécessité protection têtes de bassins pour limiter l'ensablement ;
- nécessité coopération avec les OIG de la sous-région afin d'éviter les doubles emplois et économiser les efforts.

TCHAD (28 - 30 Septembre 1994)

1. CBLT (28/09/94)

Personnes rencontrées :

MM. - ABUBACAR BOBBOI JAURO, Secrétaire Exécutif ;
- EROBOJE OWSHEGUN, Intérimaire du Directeur des Ressources en Eau.

Conclusions des discussions :

- nécessité identifier des activités prioritaires ;
- manque d'appui aux organisations est un signe de manque de conviction en leurs objectifs ;
- nécessité poursuite HYDRONIGER en tant qu'expérience réussie;
- difficultés avec les bailleurs d'assistance concernant les après-projets ;
- nécessité coordination des activités de l'ABN et de la CBLT dans les pays à la fois membres des deux organisations.
- nécessité à l'appui par les instances supérieures et par les pays individuellement auprès des bailleurs d'assistance ;
- disponibilité CBLT à coopérer avec ABN dans tous les domaines d'intérêt commun ;
- nécessité coordonner les activités avec les pays membres :

2. Autorités tchadiennes (28 - 30 Septembre 1994)

Personnes rencontrées :

S.E.M. KASSIRE COUMAKOYE DELWOI, Premier Ministre (visite de courtoisie) ;

S.E.M. MAHAMAT AHMAT CHOUKOU, Ministre de l'Elevage et de l'Hydraulique Pastorale.

MM. - MOTAWRA MODOUUMTA, Ministre de l'élevage et de l'Hydraulique Pastorale ;

- ALAYNAYE DJOGROMEL, Directeur Ressources en Eau et Météorologie

- BAGDIA GAG, Direction des Ressources en Eau et Météorologie;

- MOUSSA MOUSTAPHA TERAP, Directeur de l'Hydraulique et Assainissement (MEH) ;

- Dr DJOUDI OUSANE, DGA/MEH ;

- Dr LAOUNODJI DJAMBO, Labo Farma/MHE.

Conclusions des discussions

- Confirmation par S.E. Premier Ministre du respect par le Tchad de ses engagements ;
- bien noter dans le rapport que le Tchad n'a jamais bénéficié d'aucune réalisation de l'ABN, même pas au niveau du recrutement du personnel ;
- demander recrtuemment du personnel que le Tchad soit inclus dans toutes les activités de l'ABN ;
- nécessité assigner à l'ABN des objecitf qui tiennent compte des moyends des pays membres sans exclusive ;
- adopter la clé de répartition des contributions aux intérêts des pays dans le bassin ;
- les propositions de projet par le Tchad suivront ultérieurement ;
- nécessité appui politique à l'ABN. Le Tchad est disposé pour ce faire ;
- recommandation que les projets qui seraient proposés puissent avoir le plus de chance de recevoir l'aval des bailleurs de fonds ;

- nécessité avoir un correspondant national pour l'ABN ;
- confirmation que le Ministère de l'élevage et de l'Hydraulique Pastorale est bien le Ministère de tutelle de l'ABN ;
- problèmes d'équipements hydrologiques ;
- reconnu que paiement contribution est le seul moyen de faire revenir les bailleurs d'assistance. Ces contributions devraient être minimisées compte tenu des difficultés économiques des pays ;
- nécessité de la formation ;
- demandé à l'ABN de correspondre plus régulièrement avec les pays en les informant de l'évolution des choses ;
- que le bilan fasse ressortir les points de vue des pays.

CAMEROUN (01/03 Octobre 1994)

Personnes rencontrées :

S.E.M. ANDRE TSOUGUI GILBERT, Vice-Premier Ministre, chargé de l'Administrastion du Territoire ;

S.E. PEREVET ZACHARI, Secrétaire d'Etat aux Transports ;

MM. AWUM DANIEL ANARABAN, Directeur de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Administration du Territoire ;

- Dr TCHOUNKOUÉ Pierre Serge, Ministère de l'Administration du Territoire.

Conclusion des recommandations:

- confirmation intérêt appui à l'ABN ;
- regret que HYDRONIGER n'ait pu rien faire lors des crues catastrophique de 1988 et 1994 au Cameroun ;
- déploré léthargie de la Direction de la Planification de l'ABN;
- regret que le Directeur de la Planification n'ait pas pu prendre fonction depuis la Session de Bamako (Juin - Juillet 1994) ;

- Toutes les activités techniques devraient se faire sous le chapeau de la Direction de la Planification ;
- reconnu nécessité désignation service responsable ABN. Pour le Cameroun, il s'agit de la Direction de l'Aménagement du territoire au Ministère de l'Administration du territoire ;
- nécessité recrutement rapide personnel nécessaire pour le fonctionnement du Secrétariat Exécutif ;
- faire apparaître l'intérêt particulier des pays situés sur le cours principal du fleuve dans l'existence et le fonctionnement de l'ABN ;
- la contribution des pays doit refléter son intérêt dans le bassin ;
- recrutement du personnel devra se faire sur une base de compétence mais aussi tenir compte de la régionalisation. Les pays proposeront des candidats sur la base de critères de sélection définis par l'ABN ;
- nécessité utilisation compétences nationales ;
- reconnu importance réalisations ABN, mais pas toujours connu et/ou exploitées par les pays ;
- nécessité sensibilisation pays et envoyer régulièrement à ces derniers les produits réalisés (circulation de l'information) ;
- nécessité valorisation des produits de l'ABN ;
- manifestation intérêt pour les activités liées au :
- reboisement de tout le bassin (protection de l'environnement) ;
- transport fluvial (prévisions hydrologiques, sédimentologie) ;

NIGERIA (05/06 Octobre 1994)

S.E. Alhaji Isa Mohammed, Honourable Minister of Federal Ministry of Water Resources and Rural Development, (FMWR & RD) - Abuja:

MM. Eng. Dr F.I. SORIBE, Director, Department of Planning Research and Statistics (FMWR & RD) - Abuja

- J. A. OTOKITI, Assistant Director, Department of Planing

Research and Statistics (MWRRD) Abuja ;

- J. A. HANIDU, Director, Department of Hydrology and Hydrogeology (FMWR & RD) - Abuja;
- J. A. SM AMOUNDA, Dpt H & H (FMWR & RD) - Abuja;
- Mlle NZEGWU I.O. Principal Planning Officer, Department of Planning Research and Statistics (FMWR & RD) - Abuja;

MM. - F. C. ARBE, National Planning Commission, (The Presidency) - Lagos;

- IBRAHIM MSHELBWALA, Research Officer II P/R/S/ Department, (FMWR & RD) - Abuja;
- F. T. OYENIYI, HYDRONIGER NFC, (FMWR & RD) - Kaduna

Conclusion des recommandations:

Les discussions ont porté sur un document préparé par la contrepartie nigériane portant sur les point de vue du Nigéria sur l'existence de l'ABN. Ce document comprend :

- un bref aperçu sur l'historique de l'ABN et ses objectifs ;
- les difficultés de l'ABN ;
- les solutions possibles ;
- l'état de l'ABN ;
- les raisons de l'intérêt du Nigéria dans l'ABN ;
- Inventaire des Barrages réalisés ou prévus dans le Bassin ;
- Propositions de Projets dans le cadre de l'ABN.

Les points saillants de ce document sont :

- nécessité de l'appui politique et financier de l'ensemble des pays membres à l'ABN pour lui permettre de réaliser ses objectifs ;
- le paiement des contributions est une condition pour le regain de confiance des bailleurs de fonds dont le concours est indispensable pour l'exécution des projets de l'ABN ;
- Nécessité renforcement activités HYDRONIGER en tant qu'expérience régionale bien réussie ;
- inquiétudes concernant les effets sur le Nigéria des barrages prévus en amont de son territoire justifiant le rôle de l'ABN

dans la coordination des interventions des pays dans le bassin;

- nécessité de mise au point d'un cadre juridique pour une gestion concertée des ressources en eau du bassin ;
- nécessité de prise de sanctions contre les pays membres en situation irrégulière de paiement de leur obligations vis-à-vis de l'Organisation ;
- recrutement du personnel une base de compétence et de régionalisation avec prise en compte de l'état de paiement des contributions ;
- nécessité valorisation des produits de l'ABN ;
- propositions d'activités au Nigéria, relatives à :
 - . Construction de points d'eau (puits ou forages) dans les zones d'implantation des PCD HYDRONIGER ;
 - . Cartographie des plaines d'inondations ;
 - . Fourniture d'équipement d'observations hydrologiques (mesures de débits liquides et solides).

Notons que plusieurs des importantes idées de ce document sont contenus dans le Mémorandum présenté par la Délégation nigériane au précédent Conseil des Ministres (Bamako, Juin - Juillet 1994).

ANNEXE II**FICHES DE PROJET****FICHE DE PROJET N° 1**

TITRE : PROMOTION DES CULTURES MARAICHERES AU SEIN DES GROUPEMENTS FEMININS DANS LA VALLEE DU FLEUVE NIGER ET SES AFFLUENTS

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la sous-région Ouest-africaine, des recherches ont montré que malgré la participation active des femmes dans le processus de développement, elles sont toujours reléguées au second plan quand il s'agit de bénéficier de certains avantages susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Dans la vallée du fleuve Niger au sens large (y compris les vallées des affluents et sous-affluents) dont les potentialités agricoles sont énormes et l'accès à l'eau facile, les femmes occupent une place prépondérante dans la promotion des cultures maraîchères mais elles se regroupent rarement pour mener cette activité dont le rôle combien important dans le régime et l'autosuffisance alimentaires n'est plus à démontrer.

En outre, les cultures maraîchères intéressent tous les Etats membres de l'ABN et u MULPOC de l'Afrique de l'Ouest.

II - OBJECTIFS**2.1. Objectif de développement**

L'objectif de développement du projet aura pour fondement principal la participation active et responsable des femmes dans la production vivrière en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans la vallée du fleuve Niger.

2.2. Objectif immédiats

Les objectifs immédiats du projet viseront :

2.2.1. La dynamisation de l'esprit d'équipe et d'association des groupements féminins ;

2.2.2. la formation en techniques de maraîchiculture en vue de

préparer les bénéficiaires ;

2.2.3. L'amélioration des conditions nutritionnelles dans la zone du projet ;

2.2.4. La création de sources de revenus monétaires au profit de la femme ;

2.2.5. L'aménagement et l'utilisation optimale de l'eau du fleuve Niger en collaboration avec les OIG et ONG intéressées;

2.2.6. L'échange d'expériences entre différents groupements féminins de la sous-région.

III - Liens entre les objectifs du Projet et les plans nationaux et sous régionaux

De part sa nature sous-régionale, le projet établira des liens étroits avec les groupements féminins des pays concernés ainsi qu'avec les OIG et les ONG intéressées par cette activité (notamment l'ALG)

IV - Produits et Activités

A partir des objectifs immédiats ci-dessus mentionnés, dériveront les produits suivants :

4.1. Animation rurale et solidarité agissante entre les membres des groupements féminins du bassin ;

4.2. Organisation des séances de formation et maîtrise des techniques culturales en matière de maraîchiculture ;

4.3. Diminution sensible des carences en vitamines ;

4.4. Augmentation du pouvoir d'achat des femmes ;

4.5. Elaboration d'un rapport et d'un document de projet en vue de la recherche d'un financement adéquat pour le renforcement et l'extesion du projet.

V - BUDGET : 88.140 \$ US

PAYS : Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire et Tchad.

TITRE : Promotion des cultures maraîchères au sein de quelques groupements féminins de la vallée du fleuve Niger.

	1995		TOTAL	
	h/m	US \$	h/m	US \$
1) Personnel				
01. - Contacts locaux	12	24.000	12	24.000
02. - Personnel MULPOC et de l'ABN	6	-	6	-
2) Appui Administratif Secrétaire Bilingue	6	1.200	6	1.200
3) Voyages (contacts locaux; séances de formation des femmes)		48.800		48.8000
4) Rapport, traduction, Interprétation		6.000		6.000
5) Frais Généraux		8.140		8.140
T O T A L		88.140		88.140

FICHE DU PROJET N° 2

**TITRE : ELABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION
DE L'AUTORITE DU BASSIN DU NIGER (ABN)**

I - Genèse et justification

"Sans une organisation", disait déjà en 1983, le Président en Exercice du 3ème Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'ABN, "chaque pays riverains, serait libre, en tant qu'Etat souverain, de développer les projets de son libre choix, sans égard de leur supervision sur les projets des autres riverains. Nous ne voulons pas d'une telle situation d'anarchie, situation dans laquelle il n'y aura aucun bénéficiaire, mais plutôt seulement des perdants".

Cette mise en garde concernait non seulement l'ABN en tant qu'organisation, mais elle visait particulièrement un des points les plus importants à l'ordre du jour de la Conférence à savoir, "Le Protocole relatif à l'intervention de l'Autorité".

Malheureusement, l'examen d'un document préparé à cet effet, devait être différé avec toutefois, les consignes suivantes à l'intention du Secrétariat Exécutif :

- "faire parvenir aux Etats membres dans les délais les meilleures une collection complète des différentes variantes de ce protocole dans les deux langues de travail de l'Autorité ;
- établir des notes de présentations de ces documents aux institutions de l'Autorité (Résolution n° 3)".

Depuis cette recommandation faite au Secrétariat Exécutif, on ne trouve plus trace du dossier.

Avec le dépôt du mémorandum du Gouvernement Fédéral du Nigéria concernant notamment les barrages de Kandadji et de Lagdo, cette question relative au cadre juridique d'intervention de l'ABN revient de nouveau au premier plan. D'où la nécessité de l'élaboration de la présente fiche de projet visant à doter l'ABN d'un cadre juridique adéquat d'intervention. Un tel rôle est la raison d'être même de l'ABN et son élaboration n'a que trop tardé.

- préparation du rapport de l'étude ;
- finalisation du rapport et élaboration du protocole.

III - Apports

3.1. Contribution des pays

Les Etats membres faciliteront la mission des consultants en leur indiquant sans ambiguïté leurs positions respectives ;

3.2. Contribution de l'ABN

L'ABN offrira toutes les facilités afin de permettre la bonne exécution de la mission (appui logistique, documentation, etc...).

3.3. Source de financement

Les contributions du ou des bailleurs d'assistance devraient couvrir le budget du Projet.

IV- Budget: 37.500 \$ EU

	1995		TOTAL	
	h/m	\$ EU	h/m .	\$ EU
1) Personnel				
01. 2 Experts indépendants	6	15.000	6	15.000
02. 9 Consultants Locaux	9	4.500	9	4.500
3) Voyages Officiels		13.000		13.000
4) Traduction des Rapports		2.000		2.000
5) Frais Généraux		3.000		3.000
T O T A L		37.500		37.500

FICHE DE PROJET N°3**I - TITRE DU PROJET : RENFORCEMENT DU PROJET HYDRONIGER****II - JUSTIFICATION DU PROJET**

(i) Le problème considéré est la maîtrise des ressources en eau du bassin du Niger y compris la prévision hydrologique nécessaire. La maîtrise des ressources en eau du bassin, dans l'état actuel de développement socio-économique est l'un des principaux facteurs qui conditionne ce développement ; ou, en d'autres termes il n'y a pas de développement concevable sans la maîtrise des eaux du fleuve.

(ii) les actions nécessaires pour assurer la maîtrise des eaux du Bassin du fleuve Niger et leur gestion en commun, passe par plusieurs étapes :

- la collecte de base relatives au secteur des eaux, aux conditions actuelles socio-économiques, culturelles, politiques et environnementales, et dans le contexte des perspectives de développement qui peuvent être raisonnablement conçues sur la base de la conjoncture actuelle ;

- leur analyse pour comprendre le régime hydrologique du fleuve et des affluents et évaluer les possibilités d'aménagements; pour comprendre les processus socio-économiques, culturels et politiques de développement et ; être en mesure d'évaluer les conséquences environnementales des variantes de la mise en valeur des ressources en eau du Bassin pour son développement socio-économique. En matière de ressources en eau, il s'agit de simulation mathématique du régime du fleuve sous différents schémas d'aménagements, en matière socio-économique il s'agit d'études statistiques, de projections simulées et d'évaluation des variantes ;

- la planification de la mise en valeur des ressources en eau comme un moteur essentiel du développement socio-économique. C'eci repose sur une étude thématique exhaustive du secteur des eaux, à l'échelle régionale, dans les conditions actuelles et dans les perspectives futures, concluant sur l'adéquation des ressources en eau aux besoins des différentes composantes de développement (rurale, domestique, municipale, agriculture, navigation, industries, récréation, environnement et autres).

(iii) le cadre pour une telle entreprise a été créé par une assistance spéciale des bailleurs de fonds dans le cadre de la CFN, qui a toujours reçu et reçoit encore le support des Etats

membres de l'ABN et qui est l'objet d'une assistance potentielle de la CEE par l'intermédiaire d'une convention avec l'OMM. Il s'agit du Centre Inter-Etats de PRévisions du Projet HYDRONIGER qui possède à l'heure actuelle toute la capacité pour réaliser cette maîtrise des eaux, leur gestion et leur planification suivant les politiques de mise en valeur choisies par les pays riverains du bassin du Niger et qui présente également la structure institutionnelle désirable, que ce soit dans le cadre de l'ABN ou en dehors.

(iv) en matière de prévision hydrologique, le Projet HYDRONIGER a accompli un premier stade de prévisions de basses eaux et est en mesure d'aborder la prévisions des hautes eaux, y compris l'estimation du volume et de la durée de la crue, estimations indispensables pour la gestion des retenues. Pour ce faire, le Projet HYDRONIGER a simplement besoin de consolider ses acquis en complétant son équipement et ses logiciels et en remplaçant une partie de l'équipement devenu obsolète (communications et informatique).

III - OBJECTIFS DU PROJET

Il y a quatre objectifs immédiats

- modernisation des moyens de prévision du Projet HYDRONIGER et consolider ses acquis pour lui permettre de jouer le rôle attendu en matière de maîtrise, gestion et planification des ressources en eau du Bassin du Niger ;
- réalisation de la maîtrise des ressources en eau du Bassin du Niger en se servant des acquis du Projet HYDRONIGER et en développant de nouveaux moyens, comme nécessaire ;
- un observatoire de l'environnement dans le Bassin du Niger qui pourra servir éventuellement pour assister les pays riverains dans leurs problèmes de gestion de territoire ;
- une maîtrise de l'ABN et de son personnel de spécialistes dans la gestion des ressources en eau du Bassin du Niger et la gestion de son environnement.

IV - RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

- un véritable centre régional de maîtrise des eaux, de leur gestion et de leur planification qui permettra de piloter la mise en valeur effective des ressources en eau du bassin et de donner par là une impulsion vigoureuse au développement de l'agriculture irriguée, de la navigation, de la production hydro-électrique et autres usages fondamentaux des ressources en eau ; ce résultat sera atteint par la modernisation du réseau de collecte des données en temps réel par la mise en place de nouveaux

équipements plus fiables et de technologies plus souples pour réduire les tâches et alléger les frais de maintenance.

- un système de prévision qui permettra, non seulement une prévision des basses eaux (comme c'est le cas à présent), mais également une estimation de l'importance de la crue à venir et de sa durée (indispensable à la gestion des réservoirs) ; à cette fins, des modèles de prévisions répondant aux besoins de la maîtrise des ressources en eau du bassin du Niger seront mis au point.
- un système informatisé de gestion et de traitement des données de base (banque de données) du bassin du Niger relatives à la mise en valeur des ressources en eau du bassin (hydrologiques, socio-économique, sociales, écologiques et autres, en coopération et en partage des responsabilités avec le Projet n° 3) ;
- un modèle mathématique de simulation du régime du Niger et de ses principaux affluents ; les relations entre les pluies et le ruissellement résultatn sur les hauts bassin serviront de module d'entrée, dans la mesure du possible au résultat ci-dessus) ;
- un observatoire de l'environnement dans le bassin du Niger, en particulier dans le Delta Intérieur, équipé d'un système d'information géographique (SIG) de détail et d'échelle apppropriés pour comprendre l'état actuel de l'environnement et suivre son évolution, naturelle ou simulée ; le SIG utilisera les données collectées, traitées et formattées à cet effet par le système de gestion des données ;
- une cellule spécialisée (composée d'hydrologues spécialisés sous la direction d'un coordonnateur régional lui-même spécialiste en hydrologie et en gestion des ressources en eau) pour répondre aux problèmes posés par la gestion de l'environnement dans le bassin du Niger et capable de développer plus avant les méthodologies disponibles.

V - INTRANTS DU PROJET

Les éléments de ce projet sont empruntés à un projet détaillé préparé en 1991 par l'OMM, pour un financement du PNUD.

4.1. Contribution des Etats membres de l'ABN (dans leurs pays respectifs)

Les Gouvernements des pays membres de l'ABN apporteront les contributions ci-après, en nature, dans leurs pays respectifs :

- salaires du personnel des Centres Nationaux de Prévisions ;
- frais de fonctionnement des Centres Nationaux de Prévisions ;
- frais des tournées de maintenance du personnel des CNPs

respectifs.

4.2. Contribution de l'ABN

L'ABN fournira le personnel suivant et assurera le salaire et le paiement des indemnités légales du personnel pour assurer le fonctionnement du CIP pendant l'exécution du Projet, pour un total estimé à \$ US 382.500 par an :

- Coordonnateur Régional du Projet : Ingénieur Hydraulicien spécialisé en hydrologie et en gestion des ressources en eau - Section Hydrologique ;

- 1 Hydrologue opérationnel ;
- 1 Hydrologue spécialisé en contrôle et analyse des données ;
- Technicien hydrologue.

- Section traitement de données - prévisions

- 1 Expert en Traitement des Données ;
- 1 Hydrologue spécialisé dans le traitement des données et l'exploitation des modèles ;
- 1 Technicien hydrologue spécialisé en traitement des données - Section maintenance du réseau

- 1 Ingénierie de maintenance ;
- 1 Technicien supérieur spécialisé dans l'entretien des PCD.

- Personnel d'appui

- 1 Assistant Administratif ;
- 1 Opérateur de saisie ;
- 2 Secrétaire dactylographes ;
- 1 Téléphoniste - télexiste ;
- 2 Gardiens ;
- 1 Jardinier ;
- 2 Chauffeurs ;
- 2 Ouvriers spécialisés ;
- 2 Préposés au nettoyage.

Par ailleurs l'ABN assurera les frais de fonctionnement du Centre Inter-Etats, estimés annuellement dans les conditions actuelles à \$ US 50.000. Soit au total une contribution annuelle de \$ US 432.500.

- Expert en hydrologie analytique (deux ans), pour exécuter les activités relatives à l'objectif n° 2 et notamment pour conduire et exploiter les études de terrain sur bassin expérimentaux (\$ US 200.000).

- Contrat de sous-traitance pour : (i) l'élaboration d'un modèle de simulation hydrologique du régime du Niger et de ses principaux affluents qui permettra d'étudier les alternatives de gestion des ressources en eau du bassin (\$ US 250.000), (ii) l'acquisition, la mise en fonctionnement et la valisation, avec contrôle in situ d'un SIG (y compris l'équipement informatique requis) (\$ US 200.000) et un contrat de maintenance de l'équipement informatique du projet pendant sa durée (\$ US 45.000).
- 20 mois de consultastions dans les domaines de la gestion des prévisions, de la formation continue, de la diffusion des prévisions, de l'hydrologie avancée, de la modélisation, de la gestion des ressources en eau, de la socio-économie, de l'environnement et autres pour un total de \$ US 350.000.
- Modernisation de l'équipement informatique, remplacement d'ordinatuer obsolete, logiciels et dicens, petit équipement et pièces détachées pour un total de \$ US 50.000.
- Equipement de 4 bassins expérimentaux (Guinée, Nigéria (2) et Cameroun) pour un total de \$ US 260.000, y compris 4 véhicules de terrain.
- Formation sous la forme de deux séminaires : (i) gestion des ressources en eau, (ii) systèmes d'information géographiques appliqués à l'environnement et à la gestion du territoire, pour un total de \$ US 100.000.
- Voyages intérieurs (\$ US 100.000).
- Missions du siège (\$ US 45.000).
- Divers pour un total de \$ US 55.000.

DETAILS DES COUTS DU PROJET**Personnel**

- Consultant.....	400,000
- Expert.....	300,000
Sous total personnel.....	700,000

Equipement

- Collecte des données via satellite.....	350,000
- Informatique.....	95,000
Sous-total équipement.....	445,000

Contrat de sous-traitance

- Mise au point de modèle de prévisions..	150,000
- Elaboration d'un modèle de simulation hydrologique du fleuve et ses principaux affluents.....	250,000
- Acquisition, installation et validation d'un Système Informatique Géographique.....	200,000
- Contrat de maintenance de l'équipement informatique.....	45,000
Sous-total de la Sous-traitance.....	645,000

Formation

- 2 séminaires (gestion des ressources en eau et systèmes d'information géographiques).....	100,000
- Stages de formation.....	100,000
Sous-total de la formation.....	200,000

Divers

- Voyages intérieurs.....	100,000
- Installation et opération de 4 bassins expérimentaux.....	260,000
- Missions d'évaluation du bailleur de fonds.....	45,000
- Frais de coordination et gestion.....	100,000
- Imprévus.....	55,000
Sous-total des divers.....	560,000
TOTAL GENERAL.....	2,550,000

ANNEXE III**DOCUMENTS CONSULTÉS**

- Actions de Protection et de reboisement du Haut Bassin versant du Fleuve Niger en Guinée - Projet N° 5119/81 - Convention Lomé II.
- Modèle Mathématique du fleuve Niger - Cartographie.
- Programme d'Hydraulique villageoise dans le Bassin du Niger - Document de Projet, Septembre 1981
- IXème Session du Conseil des Ministre, Conakry, 16 - 21 Novembre 1981.
- Convention et Protocoles (1982) ;
- Données préliminaires du Programme d'Hydraulique Villageoise dans le Bassin du Niger, Mai 1982.
- Conférence Inter-Organisations sur l'Harmonisation des Programmes de Développement Hydro-Electrique en Afrique de l'Ouest et du Centre (Cotonou, 11 - 14 Août 1982)
- Rapport de réunion tripartite ABN/ACDI/PNUD sur le Programme de Développement Hydro-Electrique du Bassin du Niger, 13 - 16 Octobre 1982.
- Le fleuve Niger et ses Possibilités de Développement Hydro-Electrique, Cotonou - 10 15 Août 1982.
- Le Développement Hydro-Electrique en Afrique de l'Ouest et du Centre dans une Perspective d'Intégration des Systèmes et Réseaux.
- IIIème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement - Dixième Session du Conseil des Ministres, Conakry, 20 - 27 Mai 1983.
- Mission ABN/USAID de Reconnaissance Aérienne du fleuve Niger, 6 au 20 Août 1983, Août 1983.
- Textes fondamentaux, Décembre 1984.
- 12ème Session du Conseil des Ministres - Rapport du Comité Technique des Experts, Novembre 1984.

- Rapport/Barrages, Géologie et Géophysique, 1984.
- Projet Régional de lutte contre la Désertification dans le Bassin du Niger, Novembre 1985.
- Séminaire sur l'Aménagement des Bassin Fluviaux et Lacustres en Afrique de l'Ouest, Dakar 8 - 9 Mai 1986.
- Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, Niamey, 21 - 23 Octobre 1986.
- Rapport de la Mission d'Etude de Restructuration de l'Autorité du Bassin du Niger, Août 1986.
- Assistance à l'ABN en Matière de Planification, Conclusions et Recommandations du Projet, Rome, 1989.
- Etude de Base en vue du Développement Agricole du Bassin du fleuve Niger - JALDA, Juillet 1990.
- Rapport de la Commission de Contrôle de Gestion, 1er Octobre 1989 au 31 Décembre 1991.
- Mission de Consultation pour l'Autorité du Bassin du Niger, présenté par Roger Berthelot, Niamey, 4 - 15 Mai, 1992.
- Fiche de Projet MULPOC - Profil de Projet n° 1, 1993.
- Rapport sur l'étude réelle relative au projet de lutte contre la désertification, année fiscale 1992.
- Rapport finale de la session Extraordinaire du Conseil des Ministre de l'ABN, Niamey, 26 - 28 Avril 1993.
- Textes Fondamentaux, Niamey, Juin 1994.
- Memorandum de S.E. Alhaji Isa Mohammed, Ministre Fédéral des Ressources en Eau et du Développement Rural, Juin 1984.
- Mission multidisciplinaire CEA/PNUD dans les bassins fluviaux et lacustres (4e Cycle du PNUD), 1987.
- Mission d'évaluation des bénéfices économiques des prévisions hydrologiques produites par le projet Hydriniger, Niamey, Novembre 1991
- Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; CILSS, 1994

ANNEXE N° 4

TABLEAU N° 1

TABLEAU DE REPARTITION DU BUDGET 1994

PAYS MEMBRES	ARRIERES DE CONTRI. AU 30/06/94	CLE DE REPART . (EN %)	BUDGET APPROUV. (1ER SEMES.)	BUDGET APPROUV. 1994 (2EME SEMES.)	TOTAL BUDGET APPROUV. 1994
			56.250.000	140.377.567	
BENIN	106.211.214	10,73	6.035.625	15.062.513	21.098.138
BURKINA F.	224.203.110	9,16	5.152.500	12.858.585	18.011.085
CAMEROUN	48.535.154	10,12	5.692.500	14.206.210	19.898.710
COTE D' IV.	66.916.859	9,78	5.501.250	13.728.926	19.230.176
GUINEE	38.181.412	11,18	6.288.750	15.694.212	21.982.962
MALI	+ 39.33.784	12,76	7.177.500	17.912.178	25.089.678
NIGER	8.404.453	12,50	7.031.250	17.547.196	24.578.446
NIGERIA	+ 45.941.860	14,95	8.409.375	20.986.446	29.395.821
TCHAD	81.244.496	8,81	4.955.625	12.367.264	17.322.889
	574.696.698	100,00	56.244.375	140.363.530	196.607.905

(+) = Dépassement ; (3° = 2 x Budget 1er semestre ; (4) = budget 2ème semestre ; (5) = 3 + 4 ;
(7) = 5 + 6.

NB. : Conformément à la Convention Révisée portant création de l'ABN, la clé de répartition

donne un total de 99,99 %. Appliquée au budget 1994, on constate un manque à gagner de 19.662 F CFA, correspondant au 0,01 % restant. Ce montant sera couvert par les recettes extraordinaires de l'ABN.

